41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1892



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

CH. READ. — **Les préoccupations persistantes de Louis XIV au sujet des huguenots, en 1699. L'abbé de Camps et l'abbé Fleury**.......... 113

O. DOUEN. — **La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande ?** (*fin*). V. *La conversion de Farel*.......... 122

DOCUMENTS.

E. ROTT. — **Les idées confessionnelles de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours** (juin 1585).......... 130

(Voir, pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, dans les *Mélanges* et dans la *Chronique littéraire*).

MÉLANGES.

A. LODS. — **Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris, Charles-Christian Gambs**, 1759-1822. Premier article.......... 145

SÉANCES DU COMITÉ, 12 janvier et 12 février 1892.......... 152

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. WEISS. — **Bossuet et les protestants en Sorbonne** (*suite et fin*).......... 154

— **Un nouveau livre sur la Saint-Barthélemy**.......... 166

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

H. DANNREUTHER. — **Notes sur l'histoire du protestantisme français à Metz**.......... 168

ILLUSTRATIONS.

Guillaume Farel, d'après les Vrais Pourtraits, 1581.......... 123

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au résorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PRÉOCCUPATIONS PERSISTANTES DE LOUIS XIV

AU SUJET DES HUGUENOTS, EN 1699[1]

L'ABBÉ DE CAMPS — L'ABBÉ FLEURY

Louis XIV était donc resté sourd aux supplications des réfugiés de la Hollande et de l'Angleterre. Il avait écarté par la fin de non-recevoir le Mémorandum des plénipotentiaires protestants de Ryswick. S'en croyait-il quitte à ce compte? Il ne le fut point, tant s'en faut!

A dater du fatal édit de 1685, portant révocation de « l'irrévocable et perpétuel » édit de Nantes, on voit cet acte maudit peser comme un cauchemar sur la Royauté Très-Chrétienne. C'est un des vers rongeurs qui désormais minent incessamment la Maison et Couronne de France. Rulhière a dit vrai, lorsqu'il a affirmé, dans ses *Éclaircissements* puisés aux sources officielles, qu'*il n'y a pas un seul jour, pendant la durée d'un siècle, qui n'ait rendu cette vérité manifeste*[2].

1. Voy. *Bulletin* 1891, p. 169 et 384.

2. Ils n'étaient pas, quoi qu'on en *die*, tant éloignés de la vérité, les pamphlétaires hollandais fantaisistes qui parlaient des insomnies et des cauchemars du Roi-Soleil. On en aurait eu à moins, surtout avec la marche des événements à partir de 1688.

En 1695 (à Cologne) Pierre Marteau, qui tapait dur et à coups redoublés, publia un tout petit livret in-18, intitulé : *Luxembourg aparu* (sic) *à Louis XIV, la veille des Rois, sur le raport* (sic) *du Père la Chaise fait à la Sainte Société*, avec une eau forte de Decker, représentant le R. P. mandé et accouru dans la chambre royale, pour expliquer à S. M. ladite apparition nocturne, comme Joseph au Pharaon... La scène et le colloque sont des plus curieux. Le Roi est tout troublé, *en sueur*, il va défaillir. Le R. P. a une peine infinie à le calmer. Il faut voir comment il s'y prend!

Dès la seconde année qui suivit le traité de Ryswick, deux hommes de bien, haut placés dans l'estime publique, deux sujets dévoués du roi de France, deux personnages ecclésiastiques, ouvrant les yeux sur les périls du présent et de l'avenir, osent insister sur cette même grave question, toujours vivace, de la tolérance, du rapatriement des proscrits, du rappel des huguenots réfugiés à l'étranger, qui demandaient toujours à venir reprendre leur place au pays natal et qui voulaient cesser d'être pour le gouvernement persécuteur une menace permanente. Ces deux ecclésiastiques comprenaient donc, eux, en 1699, et ils conseillèrent ce que Fénelon s'était montré incapable d'admettre en 1695, ce qu'il continuait à ne pas comprendre en 1710.

Le premier de ces deux personnages est François de Camps, abbé de Sivry au diocèse de Rheims. Né à Amiens le 13 janvier 1643, il mourut à Paris le 15 août 1723, à l'âge de 81 ans. Grand numismate, en même temps que sérieux historien, de l'école de Du Cange et du P. Mabillon, il s'était formé un cabinet des plus belles médailles françaises, lequel entra, après sa mort, à la Bibliothèque du roi, ainsi que ses travaux sur l'histoire de France formant un recueil de 127 volumes. Il avait pris à tâche tout particulièrement de réfuter les faussetés contenues dans les ouvrages du Père jésuite Daniel. « S'étant acquis, dit Saint-Simon, une grande connaissance de l'histoire de France, il ne fut pas content, avec raison, de celle que le P. Daniel, jésuite, publia à la fin du dernier règne. Le P. Daniel le trouva mauvais. Ils écri-

C'est que Luxembourg, très affectueusement d'ailleurs, a fait à S. M. des représentations... *de l'autre monde*, et qui le *mettent hors du bons sens...* Malgré tous ses efforts, le bon Père jésuite ne parvient guère à l'y ramener. L'analyse des pages qui concerne les Huguenots nous entraînerait trop loin. D'ailleurs, ce petit volume, devenu très rare, mérite bien un article à part.

Il en est de même de cet autre : *Le Salut de la France*, adressé *A Monseigneur le Dauphin*. 2e *édit. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1690, in-32 de 254 pages). Ce sont quatre discours, d'une grande violence, mais d'une grande éloquence aussi. Il faudrait aussi les examiner et discuter spécialement.

virent l'un contre l'autre, et l'auteur mercenaire et menteur fut battu par l'abbé de Camps qui aimait la vérité. Il savait, en effet, beaucoup, avec de l'esprit et du jugement. Il passa sa longue vie de 82 ans à Paris, la plupart du temps dans sa belle bibliothèque, à travailler et à étudier. » Il avait été secrétaire de Serroni, archevêque d'Albi. Bien vu de Louis XIV et dans ses bonnes grâces, il n'allait presque jamais à Versailles sans que le roi lui parlât.

Tel est le savant, l'honnête homme, qui nous est révélé, par des documents officiels, mais malheureusement incomplets (Registres du Secrétariat, conservés aux Archives Nationales), comme ayant *osé* prendre sur lui de faire part au roi de ses réflexions et de ses idées personnelles sur cette matière si délicate, en même temps que si importante, de *la* conduite à tenir à l'égard des huguenots réfugiés. N'ayant point l'âme d'un courtisan, *aimant* surtout *la vérité*, il n'avait pas craint d'envoyer au monarque un mémoire, au sujet duquel le comte de Pontchartrain écrivit au chancelier d'Aguesseau la lettre suivante :

Le 25 février 1699.

Je vous envoye un Mémoire donné au Roy par M. l'abbé de Camps sur les vues qu'il auroit de faire revenir en France les Protestants, gens de distinction et de mérite, qui en sont sortis à cause de la Religion. S. M. m'ordonne de vous dire d'approfondir avec luy les moyens qu'on pourrait mettre en usage pour l'exécution de ce dessein, et quelles sont ses correspondances pour y parvenir.

J'attendray de vos nouvelles sur ce sujet pour en rendre compte au Roy.

Et quelques jours plus tard, le même ministre, comte de Pontchartrain, écrivait cette autre lettre à l'abbé de Camps lui-même :

Le 13 mars 1699.

J'ay rendu compte au Roy du Mémoire que vous avez remis à M. d'Aguesseau sur les vues que vous avez pour le retour des sujets nommés dans vostre Mémoire. S. M. approuve que vous agissiez suivant vostre projet, en observant de ne commettre S. M. en aucune manière et de ne pas promettre trop de choses.

Voilà, certes, un fait imprévu, inconnu jusqu'ici, et assez piquant : un sage abbé se mêlant de vouloir *faire revenir* les Huguenots, *gens de mérite et de distinction;* prenant l'initiative d'adresser là-dessus un mémoire au roi, et, après examen, recevant du roi approbation de son projet et autorisation d'y donner suite, à la seule condition d'en user prudemment, d'agir avec une grande réserve et précaution.

Combien il nous importerait, combien il serait intéressant pour nous d'en savoir davantage! De connaître le mémoire même de l'abbé de Camps, les moyens par lui proposés et que le chancelier d'Aguesseau était chargé *d'approfondir avec lui!* Il paraît avoir remis à d'Aguesseau un second mémoire, après avoir conféré, et c'est d'après ce second mémoire que le ministre lui écrit que le Roi *approuve qu'il agisse*, sans toutefois compromettre S. M. en quoi que ce soit et sans trop promettre. Quelle suite a pu être donnée à ce dessein[1]?

Malheureusement ces documents nous manquent, et le registre du Secrétariat ne contient rien de plus que les deux dépêches ci-dessus. Il faut nous borner à noter ce qu'elles nous apprennent de nouveau, à savoir que le Roi avait daigné, cette fois, ne plus fermer l'oreille et que l'abbé de Camps, plus heureux que d'autres, s'était fait écouter...

L'autre personnage ecclésiastique qui nous apparaît comme ayant également, en cette même année 1699, pris en main et fait valoir auprès de Louis XIV la cause des hérétiques, à l'intérieur, sinon au dehors du royaume, c'est un homme dont le nom est resté illustre dans son Église et dans les lettres, c'est l'abbé Fleury, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* et des *Mœurs des Chrétiens*, ancien précepteur des Enfants de France, un des grands docteurs de l'Église gallicane.

Ici encore les informations de détail font défaut, et il nous est impossible de dire si l'abbé Fleury avait été invité à donner une consultation, ou s'il eut l'initiative et l'honneur des avis émis par lui en cette circonstance.

1. Ces Mémoires ont disparu avec tous les papiers du Conseil de Conscience.

Toujours est-il que les Archives Nationales (K. 1283) nous ont conservé une lettre de lui, adressée au Roi, laquelle est ainsi conçue[1] :

Je ne doute pas que le Roy, suivant son inclination naturelle, ne soit porté à la douceur et à la clémence envers ses sujets Nouveaux Catholiques, et l'intérêt de l'Etat doit luy faire souhaiter de les conserver.

Mais, comme la Religion tient le premier rang dans son cœur, il croit avec raison luy devoir sacrifier tous ses intérêts et toutes ses inclinations. Et peut-être luy a-t-on fait entendre que la Religion ne luy permet pas de souffrir dans le Royaume des gens qui ne vivent pas en bons Catholiques, et qu'il est obligé en conscience d'employer toute son autorité pour leur en faire observer, du moins à l'extérieur, toutes les pratiques, laissant à Dieu à juger des cœurs.

Mais si l'on fait voir qu'il est plus conforme à la Religion d'user de condescendance envers les Nouveaux Catholiques, et de les attirer par les bons traitemens, en attendant qu'il plaise à Dieu de toucher leurs cœurs, il est à croire que le Roy prendra ce party, qui s'accorde en même temps avec sa piété, son inclination et son intérêt.

Il faut voir comment en ont usé les Empereurs chrétiens dans les premiers siècles, lorsqu'ils étoient le mieux instruits de la Religion et qu'ils suivoient les conseils des plus grands Saints et des plus fameux Pères de l'Eglise. Je ne parle point du temps de Constantin, où l'on pouvait craindre le grand nombre des Payens ; mais, un siècle après, sous Arcade et Honorius, lorsque saint Augustin témoigne que les Payens étaient réduits à un petit nombre : nous ne verrons pas qu'on employât aucune voye d'autorité pour les convertir; il est vrai que l'on ferma leurs temples, et qu'on leur défendit de sacrifier aux idoles, sous peine de la vie. En un mot, on empêcha tout exercice public de leurs fausses religions, mais on ne passa pas plus avant; on ne les forçoit point à se faire instruire; les Eglises leur étoient ouvertes pour ouïr les sermons et les catéchismes; mais ils y venoient librement, on ne leur ôtoit point leurs enfans pour les instruire ou baptiser malgré eux; on leur laissoit contracter des mariages qui n'étoient que des contrats civils, et dont toutefois les enfans étoient légitimes; ils pouvoient faire

1. Le manuscrit porte ce titre en marge, mais c'est plutôt un Mémoire ou une Note.

divorce et se remarier, entretenir publiquement des concubines, prester à usure, en un mot faire tout ce que les loix civiles permettoient, quoyque contraire à la Religion. On traitoit de même à proportion les hérétiques. Je ne voy que les Manichéens qui fussent punis de mort, à cause des abominations qu'ils commettoient dans leurs mystères, et dont ils furent plusieurs fois convaincus juridiquement. Pour les autres hérétiques, on se contentoit de défendre leurs assemblées, de brûler leurs livres, et quelquefois de bannir leurs Evêques et leurs prêtres, ou leur imposer des amendes; quelquefois on les déclaroit tous incapables des charges publiques, ou de donations, de legs et d'hérédités testamentaires, mais on n'a jamais touché à leurs mariages ny à l'éducation de leurs enfans; on ne les a jamais forcés à professer la Religion catholique, à recevoir les sacremens, ny même à écouter les intructions.

Telle a été la conduite du grand Théodose, de ses enfans, de Théodose le jeune, de Marcien, de Léon, de Justin, de Justinien, qui suivoient les conseils de saint Ambroise, de saint Jean-Chrysostôme, de saint Augustin, de saint Léon et des autres papes. Il est aisé de le vérifier, par les loix des Empereurs et par les écrits des Pères. Donc un Prince chrétien peut encore en user de même sans intéresser sa conscience, et il n'a rien à craindre, au jugement de Dieu, quand il suivra de tels exemples et de telles autorités.

Je sçay que plusieurs princes pieux ont usé depuis de plus de rigueur, et que l'Eglise semble, dans les derniers temps, avoir autorisé ces pratiques. Je n'entreprends pas icy de les combattre ; je soutiens seulement que l'on n'est point obligé en conscience à les suivre; autrement il faudroit établir partout les tribunaux de l'Inquisition, autorisés par le Saint Siège en plusieurs pays. Il faut avoir égard à la disposition des pays et des terres, et l'on ne peut errer en suivant la plus saine antiquité.

En effet, on peut rendre de bonnes raisons de la conduite des anciens. La Religion chrétienne se doit conserver et augmenter, comme elle s'est établie, par la persuasion, la douceur, le bon exemple, la patience. Il faut laisser aux Mahométans le faux avantage d'établir leur religion par la terreur des armes, et de la soutenir par l'autorité temporelle, il n'y a pas d'autre appuy pour une invention humaine qui ne consiste qu'en un culte extérieur. La Religion chrétienne ne se commande point, parce qu'elle est toute intérieure et spirituelle, et que la contrainte ne s'étend que sur le corps. Un chrétien est un homme qui croit en Dieu, qui espère en

luy et qui l'aime de tout son cœur : s'il a ces vertus, il pratique volontiers et avec ferveur tous les actes extérieurs de Religion : s'il ne les a pas, quoy qu'il dise et qu'il fasse à l'extérieur, il ne sera pas sauvé ; il ne laissera pas d'être dans l'Eglise, s'il professe la vraie foi ; mais ce sera un hypocrite qui trompera les hommes sans tromper Dieu : et c'est ce que produit ordinairement la contrainte en cette matière, un grand nombre d'hypocrites.

Mais, dira-t-on, il faut espérer qu'avec le temps ils se convertiront de bonne foy, et, en attendant, ils ne feront point de scandale. Je réponds que cette espérance est fort incertaine, et cependant le mal est certain, c'est-à-dire les sacrilèges qu'ils commettent. Quant au scandale, ceux qui auront plus de courage, et demeureront ouvertement opiniâtres, ne laisseront pas d'en commettre, et la contrainte n'est propre qu'à irriter les uns et les autres. Ces gens, étant hors de l'Église, n'ont aucun secours de grâce surnaturelle : si quelques-uns souffrent patiemment, c'est par une philosophie et une opiniâtreté froide, soutenue d'orgueil presque toujours invincible : le plus grand nombre ne fait que s'irriter par les souffrances ; leur cœur se remplit de fiel, de haine envenimée, de fureur ; et plus ces passions sont retenues, plus elles sont violentes. Or, sans compter les maux qu'elles peuvent causer dans un État, s'il s'en trouve la moindre occasion, toujours est-il bien certain qu'il n'y a point de dispositions plus contraires à la véritable conversion, qui doit s'opérer par la douceur de la grâce, l'humilité, la componction, la bénignité, la joie du Saint Esprit.

Pour disposer à cette grâce, autant qu'on le peut humainement, ou du moins en lever les obstacles, il faut travailler à délivrer ces pauvres abusés de leurs fausses préventions, en les instruisant et leur faisant voir la Religion Catholique telle qu'elle est : il faut la leur rendre aimable, non seulement par sa doctrine bien expliquée, mais par ses mœurs et sa conduite ; étudier tous les moyens de leur témoigner de l'affection et de leur persuader que l'on désire effectivement leur salut. Je sçay que ces moyens sont longs ; mais, quoy que l'on fasse, la conversion de ce qui reste en France de *mal convertis* n'est pas un ouvrage de peu d'années.

Nous avons l'exemple de l'Espagne, où les conversions forcées et précipitées produisirent ces mauvais chrétiens que l'on nomma Morisques, et qu'il fallut chasser cent ans après, en dépeuplant le pays. Encore, depuis près d'un siècle qu'on les a chassés, il en reste assez pour fournir tous les jours matière à l'Inquisition ; et cette conduite a répandu, dans les catholiques même, un esprit d'hypo-

crisie qui fait mettre la Religion dans les pratiques extérieures, sans bannir l'ignorance et la corruption des mœurs. En France, on a vu, dans le siècle passé, les mauvais effets des supplices et des guerres : les rigueurs n'ont fait qu'établir l'Hérésie, et elle n'a commencé de diminuer que sous Henry IV, après l'Édit de Nantes, lorsqu'on les laissoit vivre en paix et qu'on les instruisoit doucement. Les bienfaits, répandus sur ceux qui se convertissoient de bonne foy, y ont encore beaucoup servy; et ce n'est que par ces moyens que l'on peut espérer de les ramener.

Première objection. — Plusieurs désirent être contraints à aller à la messe, pour se mettre à couvert des plus puissants, à qui ils n'osent déplaire.

Ils disoient de même pour les abjurations. Tout le monde sçaura que cette contrainte n'est qu'apparente.

Réponse. — 1° S'ils sont véritablement convertis, ils se mettront au-dessus de cette crainte, d'autant plus qu'ils sont assurés de protection contre la violence. S'ils ne le sont pas, c'est un prétexte, et ils n'en seront que plus irrités.

2° Il ne faut jamais faire un mal sous l'espérance d'un bien. Or, il est mauvais en soy de forcer les indignes à assister à la messe, en même temps qu'on les en chasse au prône.

Seconde objection. — Il faut donc exclure de la messe tous ceux qui sont en péché mortel.

Réponse. — Nous n'en excluons pas même ceux-cy, s'ils y viennent volontairement. Mais nous n'y forçons pas ceux qui s'en rendent indignes par leur refus.

Troisième objection. — Au cinquième concile de Tolède, on oblige les Juifs, convertis par force, à demeurer chrétiens.

Réponse. — C'est-à-dire qu'on leur défend d'apostasier. Mais il ne s'ensuit pas qu'on les force à venir à la messe.

Quatrième objection. — L'Église a jurisdiction sur tous les baptisés, même hérétiques.

Réponse. — Oui pour les punir par peines ecclésiastiques. Non pour les forcer à recevoir les biens spirituels.

Cette lettre, ou note, restée inédite et ignorée jusqu'à présent, n'est-elle pas bien remarquable et ne fait-elle pas un bien grand honneur à celui qui l'écrivit — en 1699?

Comme elle le place au-dessus de tous les représentants de l'Église de France et de la haute société de son temps, qui se firent, par leurs funestes conseils et leur approbation adulatrice, les complices de la persécution : les Bossuet, les Fénelon, et tant d'autres! Combien est habile à la fois et ferme, le langage que l'abbé Fleury tient au Monarque qui s'est fait le principal coupable et l'auteur responsable de l'iniquité! Assurément, si c'est le roi qui lui a demandé son opinion, on peut dire qu'il a donné des verges pour être fouetté. Avec une forme très calme et très douce, il est impossible d'avoir plus de force. *Suaviter in modo, fortiter in re.*

En prenant sa doctrine et ses exemples de tolérance et de mansuétude dans « la saine antiquité », dans les premiers siècles de l'Église chrétienne, l'abbé Fleury se mettait à l'aise pour condamner énergiquement la conduite tenue par Louis XIV et les actes de violence anti-chrétienne qui ont signalé son règne. Il lui insinue *qu'on n'est pas obligé en conscience* à agir comme ceux qui ont usé de rigueur, et que la douceur, la persuasion, la patience sont les vrais et bons moyens d'action, tandis que les moyens violents, en irritant les souffrances, ne font que tout envenimer et mener à mal. Il faut donc travailler surtout *à instruire* les hérétiques, à leur *témoigner de l'affection*, à leur rendre la religion catholique *aimable.* Il va jusqu'à lui dire que l'on avait vu au XVIe siècle, « les mauvais effets des supplices et des guerres; que les rigueurs *n'avaient fait qu'établir* l'Hérésie, et qu'elle ne commença à diminuer que sous Henri IV, APRÈS L'ÉDIT DE NANTES, *lorsqu'on les laissait vivre en paix et qu'on les instruisait doucement* ».

Était-il possible de jeter un blâme plus autorisé et plus formel sur la politique du petit-fils de l'auteur de l'édit de Nantes ? Était-il possible de lui faire entendre plus clairement et plus fortement, qu'il avait fait tout le contraire de ce qu'il lui eût fallu faire, même pour atteindre le but qu'il avait voulu poursuivre ?

Il est bien fâcheux que nous ne puissions rien connaître de l'impression que put faire la lecture de cette lettre sur l'esprit du Roi-Soleil. C'est ici encore quelque pièce égarée et

conservée isolément, par hasard, de ces dossiers d'affaires générales du Conseil de Conscience, qui n'existent plus nulle part, on sait pourquoi.

CHARLES READ.

LA RÉFORME FRANCAISE

EST-ELLE LA FILLE DE LA RÉFORME ALLEMANDE[1] ?

V. — Conversion de Farel.

Sans nous flatter d'élucider le problème si ardu de nos origines, nous croyons cependant devoir faire une modeste tentative, et émettre une hypothèse, qui n'est en quelque sorte qu'un résumé de l'*Épître à tous seigneurs*, dans laquelle Farel retrace, sans les dater explicitement, les diverses phases de sa conversion.

En restituant les saints livres aux savants, la Renaissance avait créé un courant d'opinion qui allait désagréger et ruiner la scolastique. Entraîné par le mouvement général des esprits, Farel se mit à lire la Bible et s'ébahit fort en découvrant que, « en vie et en doctrine, tout sur la terre était autrement que ne porte la sainte Écriture ». Un docteur lui fit observer qu'il ne lui était point permis de se livrer à cette lecture avant d'avoir fini son cours ès-arts et d'avoir appris la philosophie[2], et Satan lui enseignant qu'il ne faut recevoir la Bible que de la main et avec l'interprétation de l'Église, Farel se soumit et resta dans les lacs de la papauté. — La crise commence donc avant la fin de ses études. — « Sur ce, Dieu de grâce, en grand patience », lui fit trouver un chanteur de messe surpassant tous les autres en dévotion, Jacques Lefèvre (p. 170), qui le rendit plus enragé en idolâtrie. « Lors régnait Louis douzième », mort le 1er janvier 1515. — Ces deux premières phases de la crise remontent donc au moins à 1514.

1. Voy. la précédente livraison, pages 57 à 92.
2. *Vray usage de la croix*, p. 169.

« Arrivé au terme de ses études universitaires, Farel, dit M. Herminjard (I, 179), se fit inscrire, en janvier 1517, sur le rôle des gradués qui avaient droit à un bénéfice ecclésiastique... Bientôt après, et sur le conseil de Lefèvre, il usa du privilège de chaque nouveau maître ès-arts : il demanda et



obtint une place de régent au collège du cardinal Le Moine, collège consacré à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. » (Bulaeus, t. VI[1].)

1. Le titre de *clericus* donné à Farel par Duboulay « permet peut-être de penser, poursuit M. Herminjard, que Farel étudia dans la Faculté de théo-

« Mais, poursuit Farel, d'autant que Lefèvre avait du savoir beaucoup plus que tous les docteurs de Paris, et qu'il était persécuté par iceux, je commençai par cela voir la lâcheté des théologiens et ne les eus en telle estime comme paravant, et avec ce, comme ce pauvre idolâtre par sa vie fit que l'estime des docteurs fut abattue en mon cœur, aussi par sa parole me retira de la fausse opinion du mérite et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'ait mérité. Ce que je crus si tôt qu'il me fut dit, ce qui advint à cause d'aucunes conclusions que j'avais faites de l'oraison, où je parlais du mérite d'icelle (p. 171). » — Voilà donc une troisième phase, plus importante que les précédentes, et un commencement de la doctrine évangélique. La mention de l'hostilité de la Sorbonne nous reporte en 1517, date de la publication du livre sur les Madelaine. On a pensé que le travail sur l'oraison était une thèse de fin d'études[1], compo-

logie, après avoir reçu la maitrise ès-arts; mais on ne peut admettre qu'il ait professé à l'Université comme théologien, attendu qu'il fallait pour cela être *bachelier formé en théologie* et avoir atteint au moins l'âge de 35 ans. » Nous irons plus loin : le mot *clericus* paraît n'avoir ici que le sens de lettré, gradué, et il nous semble tout à fait inadmissible que, après sa conversion, Farel, qui, du reste, ne dit mot de ce genre d'étude, ait pu songer un instant à étudier la théologie, c'est-à-dire à se replonger bénévolement dans l'océan des superstitions dont il avait horreur. M. Herminjard cite encore ce passage d'Olivier Perrot, relatif au réformateur : « Un sien livre de raison (livre de dépenses, aujourd'hui perdu), écrit lorsqu'il faisait ses études à Paris, parle du progrès d'icelles en l'an 1519 et 20, 21, 22, pendant lequel temps il était grandement chéri et honoré par deux siens maîtres et précepteurs ; l'un appelé Jacques Lefèvre d'Estaples; l'autre, maître Girard Rouf (Rufus, Roussel). » Les impossibilités contenues dans ces lignes en démontrent surabondamment l'inexactitude, et le peu de cas qu'on doit tenir des anciens biographes trop souvent portés à se contenter de l'à-peu-près. Comment en 1521 et 1522 Farel eût-il pu faire ses études à Paris sous la direction de Lefèvre et de Roussel, puisque tous trois étaient alors près de Briçonnet, occupés à former le petit troupeau qui reçut le nom de Christaudins ou d'hérétiques de Meaux? Farel a pu parler du progrès de ses études en ces années ; mais il ne s'agissait certainement que du grec et de l'hébreu, langues auxquelles il s'adonnait dans les loisirs que lui laissait la prédication. On sait d'ailleurs que, voulant prêcher à Gap, il en fut empêché comme n'étant ni prêtre ni moine.

1. Voir de Sabatier-Plantier, p. 57.

sée dans les derniers mois de 1516; mais la supposition paraît manquer de fondement; à cette époque, on ne devait point soutenir de thèse pour devenir maître ès-arts[1]. Le travail sur l'oraison était très probablement un travail tout personnel, n'indiquant que les préoccupations du professeur, et l'*Épître à tous seigneurs* semble ne permettre de lui assigner pour date que la fin de 1517 ou le commencement de 1518. C'est donc à ce moment que Farel rejeta le mérite des œuvres.

« Après ce, continue-t-il, par un à qui Dieu fasse grâce[2], me fut proposée la pure invocation de Dieu, voire par une manière de grande persuasion, tant par le commandement de Dieu comme par les anciennes prières faites ès-dimanches; mais de tant que je fus facile à recevoir qu'il n'y avait point de mérite que le seul mérite de Jésus..., tant et plus je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pourtant que j'avais tant de confiance en la Vierge Marie et ès saints et saintes, desquels je ne faisais que barbonner heures, prières et suffrages jour et nuit..., d'autant que j'avais tant d'estime des saints et de Faber que je n'en pouvais sortir; mais, à la fin, après toute résistance qui m'était amère, ni en rejetant l'Écriture, ni en mépris d'icelui [Faber] qui me parlait, mais en crainte de faillir, Dieu me donna à connaître qu'il le faut seul invoquer, et que toute l'invocation des trépassés... est vraie idolâtrie; là fut du tout ébranlée la papauté en mon cœur, et lors je commençai à la détester comme diabolique (p. 172). » — Il rejette donc l'invocation des saints avant Lefèvre, qui ne l'abandonna qu'après le mois de juin 1519[3]; par con-

1. Voir le dixième volume (*Écoles et Collèges*, p. 165) de la très intéressante collection de notre savant ami Alfred Franklin : *la Vie privée d'autrefois*, Paris, Plon, 1891, in-12.

2. Quel est ce personnage qu'il ne nomme pas et auquel il souhaite cependant que Dieu fasse grâce? Pourquoi semble-t-il se faire scrupule d'en prononcer le nom? Serait-ce qu'après avoir marché dans la voie des réformateurs le personnage en était sorti pour les combattre? En d'autres termes, serait-ce son ancien collègue et ami Josse Clichtow (*Clichtoveus olim noster*)? Nous l'avions d'abord pensé, mais à tort; car dans le livre de celui-ci *De dignitate et excellentia annunciationis Mariæ Virginis*, R. Estienne, 1er février 1519, in-8°, nous lisons : « C'est à Marie, toujours vierge, que nous devons adresser nos prières. » (*B. du prot.*)

3. C'est ce que l'on n'a pas remarqué quand on a prétendu que la con-

séquent, cette phase doit être des premiers mois de l'année.

Restait la dernière, celle de l'extirpation de la messe. L'opération fut dure et longue. « Surtout, dit Farel (p. 173), la séduction m'a longtemps aveuglé à cause de l'adoration du pain et du vin, et de ce que j'ai cru que lè corps et le sang de Jésus-Christ y étaient au lieu du pain et du vin, ou je ne sais pas quel mélange... J'ai été fort longtemps en cette séduction. » Le discours prononcé par lui à Lausanne, en octobre 1536, nous apprend quand cette séduction prit fin[1] : « Je vous assure qu'étant à Paris lorsqu'il fut fait mention de l'Évangile, par trois ans et plus ai été priant à Dieu qu'il me donnât grace d'entendre le droit chemin, lisant... souvent à genoux le Nouveau Testament, conférant... le grec avec le latin, traitant avec grands et petits pour être instruit, sans mépriser personne. Et Dieu sait combien par les plus contemptibles il m'a aidé à connaître la vertu et efficace de la passion de Jésus. » — Farel néglige évidemment ici les premières années de lutte, qui n'avaient eu pour effet que de l'ancrer plus profondément dans la superstition; il ne compte qu'à partir du moment où il fit le premier pas en rejetant le mérite des œuvres, c'est-à-dire de la fin de 1517 ou du commencement de 1518. Ajoutons-y trois ans et plus et nous tombons dans les premiers mois de 1521; la dernière phase a donc duré environ deux ans[2]. Aussi Farel,

version de Farel avait suivi d'assez près celle de Lefèvre (*le Lien*, 1860, p. 163). Certainement exact quand il s'agit de saint Paul ou de Farel, le mot *conversion*, qui exprime le passage d'un système religieux bien déterminé à un autre tout différent, semble impropre si on l'applique à Lefèvre, qui, après avoir abandonné les doctrines capitales du catholicisme en 1512, rejeté l'invocation des saints dans la seconde moitié de l'année 1519, et proclamé en 1521 les principes fondamentaux de l'Évangile, n'a toutefois jamais ostensiblement franchi la limite qui sépare le catholicisme du protestantisme.

1. Herminjard, II, 44.

2. Nous n'ignorons pas que Farel, qui vit pour la première fois Zwingle à la fin de mai 1524, écrivait à Bullinger en 1549 : « Que de fois ce grand Zwingle m'a reproché, à moi jeune néophyte, de le traiter avec trop de cérémonie ! » (Herminjard, I, 215, et de Sabatier-Plantier, p. 58.) Mais nous savons trop que la précision n'était pas la qualité maîtresse de Farel, pour nous laisser arrêter par l'expression peu exacte de « jeune néophyte », qui au fond n'exprime que son humilité, et le soin qu'il prenait de

enfin débarrassé du doute qui le torturait, ne peut-il contenir l'ardeur de ses nouvelles convictions; elles percèrent bientôt dans son enseignement. Olivier Perrot, auteur de la première biographie du réformateur, rapporte que celui-ci ayant laissé apercevoir « qu'il avait de bons sentiments de la vraie doctrine[1], dans sa profession [au collège], il ne subsista guère paisible en icelle » et s'attira quelque persécution[2].

Il importe de remarquer que, dans le récit de ses luttes angoissées, Farel ne prononce pas le nom de Luther. Ce silence significatif n'a rien de surprenant. En effet, quand, sous l'inspiration de Lefèvre, Farel abandonnait le mérite des œuvres à la fin de 1517 ou au commencement de 1518, Luther venait seulement d'afficher ses thèses, qui ne traitaient que des indulgences. En 1519, quand, grâce à quelque autre disciple de Lefèvre, Farel a déjà renoncé au culte des saints, Luther écrit encore qu'il faut les honorer et les invoquer. Dans les premiers mois de 1521, en rejetant avec horreur la messe, Farel devance également Luther, qui la conserve et ne se prononce que le 6 octobre contre la transsubstantiation délaissée par Lefèvre huit années auparavant. Ainsi, dans la lente et douloureuse transformation qui fait de Farel un homme nouveau et un athlète puissamment armé pour le combat, il n'apparait pas la moindre trace de l'influence d'outre-Rhin.

Les dates que nous assignons au début et à la fin de cette crise s'écartent bien peu de celles de M. Herminjard. D'un côté, il déclare « impossible de placer avant l'année 1518 le moment où Farel entendit parler pour la première fois de la doctrine évangélique », et en même temps il affirme que la

se mettre au-dessous du grand homme dont la conversion avait précédé la sienne de trois ans.

1. Les disciples allant toujours plus loin que le maître, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'on ait ici transformé la « vraie doctrine » en « doctrine de Luther ». (Voir H. Heyer, *Guill. Farel,* Gen., 1872, p. 15.)

2. Herminjard, I, 179. — Ce fait met à néant l'objection de M. de Sabatier-Plantier (p. 9) : « Rien ne pouvait amener Lefèvre à parler dans son enseignement oral des doctrines qui, assure-t-on, remplissaient son cœur. » Pourquoi ce qui est arrivé à Farel n'aurait-il pu arriver également à Lefèvre?

conversion du réformateur « doit avoir eu lieu en 1522 ou 1521 au plus tôt ». Presque entièrement d'accord avec lui sur ces points, nous le sommes un peu moins en ce qui concerne la « manifestation » ou « l'illustration de l'Évangile », c'est-à-dire l'apparition de la Réforme en France. Considérant Lefèvre comme un disciple de Luther, M. Herminjard ne devait nécessairement dater cette apparition que de la période où l'influence de Luther à l'étranger devient évidente, c'est-à-dire des approches de l'année 1520. Moins circonspect et jugeant cette date trop tardive, M. de Sabatier-Plantier place en 1518 la manifestation toute luthérienne de l'Évangile, sans s'apercevoir que les 95 thèses n'ont pu la produire, et qu'il l'attribue à une cause non encore existante.

Pourtant la date de 1518 paraît bien exacte. Car la conversion de Farel fait évidemment partie intégrante de la « manifestation », et, s'il est incontestable, comme nous croyons l'avoir établi, que le futur réformateur rejeta l'invocation des saints au commencement de 1519, il en résulte qu'il faut reporter nos « origines décisives » en 1518, puisque le rejet des saints ne constitue que le second acte du drame dont le premier fut l'acceptation du salut gratuit. Ce sont bien certainement ces origines que Farel a entrepris de décrire dans le passage cité plus haut : « Je vous assure qu'étant à Paris lorsqu'il fut fait *mention de l'Évangile*, etc. », et dans l'*Épître à tous seigneurs*, où il rapporte que, « étant bien *au commencement de Dieu*, et mis au chemin de la *parole évangélique* », il ne pouvait quitter sans grand déchirement les commandements et superstitions du pape[1]. — Malgré l'absence des détails, qui eussent été pour nous d'un si grand prix, le récit de Farel n'en est pas moins concluant. On y découvre que le travail qui s'opérait en lui s'opérait en même temps dans bien des cœurs, agités comme le sien par des aspirations vers une religion plus pure, et que plusieurs l'avaient devancé dans la voie douloureuse : témoin cet inconnu qui le sollicite et le presse, au nom de la Bible et de l'histoire ecclésiastique, de délaisser les saints pour n'invoquer que

1. *Vray usage de la croix*, p. 176.

Dieu seul. On y voit l'opposition et la colère des sorbonistes susciter des persécutions à Lefèvre; on y voit, en outre, que le mouvement, commencé chez les savants, était déjà descendu dans le peuple, puisque Farel s'adresse aux grands et aux petits pour en obtenir quelque lumière, et que, « les plus contemptibles » lui prêtent aide et assistance en lui faisant apprécier à sa juste valeur la passion du Christ. Il nous semble superflu d'insister : non seulement le mouvement se manifeste en 1518; mais il a déjà pris de la consistance et une certaine étendue, et l'on entrevoit même qu'il a dû commencer plus tôt : un disciple de Lefèvre a déjà dépassé le maître, et ce progrès n'a pu être réalisé qu'après des efforts plus ou moins prolongés. — Le terrain était d'ailleurs si bien préparé que, dès qu'elle s'affirma, la Réforme se répandit avec une rapidité prodigieuse à Paris, Meaux, Bourges, Lyon, Grenoble, Alençon. Dès 1525 elle comptait à Metz environ cinq cents sectateurs (Herminjard, I, 471). A en juger par les résultats obtenus, Farel a dû prendre le gouvernail aussitôt après sa conversion; car, dans les révolutions populaires, la foule suit toujours l'homme le plus décidé et le plus entreprenant.

Antérieure à l'*Appel à la noblesse allemande* et à la *Captivité de Babylone*, la « manifestation » a certainement reçu de ces livres une forte impulsion. Mais l'influence luthérienne ne fut qu'extensive, non initiale ni dogmatique, et n'ôta rien au caractère propre de la Réforme française, qui fut, on le sait, bien plus radicale que la Réforme allemande et que la Réforme anglaise. Avec sa clarté, son intuition primesautière qui va droit au but, l'esprit français ne pouvait se contenter, à l'égard de la messe et de plusieurs autres points, des demi-mesures proposées par Lefèvre et par Luther. Tandis que Luther tolère les images, c'est par la suppression de celle de saint François stigmatisé que la Réformation débute à Meaux, où l'on eût certainement suivi volontiers l'exemple de Carlstadt. En décembre 1524, les affiches relatives aux indulgences y sont arrachées et remplacées par d'autres où le pape est qualifié d'antéchrist : agression qu'on ne peut guère attribuer à Lefèvre, mais tout à fait en rapport avec le caractère

de Farel[1]. En 1525, celui-ci se plaint des entraves apportées au progrès de l'Évangile par la traduction des premiers ouvrages de Luther, qui enseignent encore l'existence du purgatoire et l'invocation des saints, doctrines rejetées depuis plusieurs années par les Français, « même dans les prédications publiques » (Herminjard, I, 393). On comprend dès lors pourquoi, suivant la remarque de M. le professeur Schmidt, Lefèvre et ses disciples préféraient les ouvrages des Suisses et des Strasbourgeois à ceux des Allemands (*G. Roussel*, p. 31).

Notre conclusion, assurément prévue par le lecteur, sera brève. Il en est de la Réforme comme de tous les grands mouvements sortis des entrailles de l'humanité : ils ont quelque chose d'universel et, au jour marqué par Dieu, ils éclatent partout à la fois. De même la Réforme naquit presque à la même heure dans les divers États de l'Europe et y prit des formes différentes. En France, ce sont Lefèvre et ses disciples, et nullement Luther, qui lui ont donné le jour, et c'est à Farel qu'elle doit son caractère distinctif.

O. Douen.

DOCUMENTS

LES IDÉES CONFESSIONNELLES DE HENRI DE NAVARRE

A LA VEILLE DE LA PAIX DE NEMOURS

(Juin 1585)

La lettre de Henri de Navarre dont nous donnons ici la teneur intégrale est conservée en original aux archives de l'Etat de Lucerne et en copie à la Bibliothèque nationale, mss f. fr. 3952, f° 297.

On chercherait en vain dans les mémoires du temps une allusion à ce document. D'Aubigné, La Popelinière, du Plessis-Mornay, de Thou le passent sous silence. Quant aux publi-

1. Il n'était plus alors à Meaux, mais il y avait laissé son esprit.

cations récentes — et nous entendons par là aussi bien les ouvrages spéciaux concernant l'abjuration du Béarnais, que les recueils divers de ses *Lettres missives* — elles renferment, la plupart, des pièces de cette date, mais n'ayant qu'un rapport plus ou moins lointain avec celle qui nous intéresse. Seul, M. de Segesser en aurait eu communication. Il le cite du moins dans son livre, remarquable à plus d'un titre : *Ludwig Pfyffer und seine Zeit* (III, p. 61). Toutefois, le résumé qu'il en donne est à la fois si substantiel et si incomplet, qu'il est permis de se demander si l'intérêt *général* de cette profession de foi n'aurait point échappé à un écrivain dont les connaissances paléographiques en langue française laissaient d'ailleurs quelque peu à désirer. C'est ainsi que M. de Segesser a lu dans la formule finale : Coutras 11 *juin* alors que la date certaine est 10 *juin*. A ce propos, il y a lieu de faire observer que le roi de Navarre avait quitté Coutras dès le 4 juin et se trouvait le 10 à Bergerac. Mais la difficulté que pourrait soulever cette contradiction n'est qu'apparente. Ecrite à Coutras le 2 ou le 3 juin, la lettre aux ambassadeurs suisses ne leur fut envoyée en réalité que le 10, depuis Bergerac, où fut ajouté le chiffre de la date dont la place était restée en blanc. Elle est donc antérieure d'une semaine à la *Déclaration contre les calomnies... de ceux de la Ligue*, rédigée par du Plessis-Mornay et datée de Bergerac 10 juin. On peut, en outre, supposer qu'elle arriva à Paris avant cette dernière puisqu'elle fut remise aux destinataires le 21 juin[1], tandis que la *Déclaration* ne parvint à Henri III que le 28 du même mois[2].

La mort de François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, survenue le 10 juin 1584, soit un an jour pour jour avant l'apparition de la *Déclaration* de Bergerac et de la lettre qui fait le sujet de cet article, avait supprimé le dernier obstacle *légal* qui pût s'opposer à l'accession du roi de Navarre au trône de France, à l'instant où celui-ci deviendrait vacant. Cette perspective avait engagé les Guise à faire choix d'un candidat catholique, l'inoffensif cardinal de Bourbon, derrière lequel pût s'abriter

1. *Eidgenœssische Abschiede*, 1556-1586, p. 869.
2. *De Thou*, édit. de 1734, IX, p. 325.

l'ambition démesurée du chef de leur famille. Le traité de Joinville, signé le 31 décembre 1584, jetait les bases de l'organisation de la Ligue, appuyée sur l'Espagne, et assurait au profit de cette dernière puissance le démembrement éventuel du royaume. Déjà les Ligueurs, préoccupés des avances faites depuis peu au parti catholique par le roi, qui cherchait à accaparer le mouvement d'opinion créé à l'instigation des princes lorrains, s'étaient décidés à brusquer la rupture. L'audience accordée au Louvre à la députation huguenote des Provinces-Unies révoltées contre l'autorité du roi catholique pouvait, à la rigueur, leur servir de prétexte. Ils s'en étaient emparés. Partout la noblesse se préparait à la lutte. Les coups de main tentés et réussis sur Toul et Verdun d'où les gouverneurs royaux avaient été expulsés, l'occupation de Châlons-sur-Marne par Henri de Guise (21 mars), le manifeste du cardinal de Bourbon (Péronne, 31 mars), la tentative échouée sur Marseille (7 avril), la prise de Lyon enfin (5 mai), étaient autant d'étapes vers un nouveau déchaînement de guerres civiles.

Tandis que les chefs du mouvement cherchaient leur point d'appui extérieur à Rome où ils avaient dépêché le duc de Nevers, et déclaraient bien haut qu'ils ne « desiroient rien tant que de donner tout contentement à Sa Sainteté, de la volonté et jugement de laquelle ils voul[oient] que toutes leurs actions depend[issent] entierement[1] », le roi demeurait « en l'air », abandonné des catholiques militants, et peu disposé à accepter les offres de secours intéressées de la minorité huguenote de ses sujets, qu'il estimait « avec verité estre... ung... contre deux mil[2] ». Dans ces circonstances, il avait délégué à la reine-mère tout pouvoir pour traiter avec la Ligue ; mais les conférences tenues à Épernay depuis la fin d'avril entre Catherine de Médicis et les princes, laissaient assez voir que ceux-ci, « soubz le faux pretexte de maintenir la religion[3] »,

1. Lettre au duc de Nevers. Nemours, 7 juillet 1585. B. n. f. fr. 3758 f° 60.
2. Henri III à Clausse de Fleury. Paris, 24 juillet 1585. B. n. f. fr. 17990 f° 82 v°.
3. Henri III aux cantons catholiques. Paris, 8 juin 1585. B. n. f. fr. 16942 f° 101.

désiraient avant tout assurer la réalisation de leurs ambitions politiques.

Pour résister victorieusement à ces prétentions, il eût fallu une armée. Or, sans parler des bandes de lansquenets levées, faute de mieux, dans les contrées allemandes riveraines du Rhin, un seul pays, la Suisse, était en mesure de fournir au roi des troupes disciplinées capables de renouveler les prouesses de Dreux, de Jarnac et de Montcontour où jadis elles avaient sauvé la royauté française. Le 10 avril 1585, Henri Clausse, sieur de Fleury, ambassadeur de France à Soleure, demandait officiellement, au nom de son maître, une levée de 6,000 hommes. Cette requête, qui s'adressait aussi bien aux cantons protestants qu'à leurs alliés catholiques, provoqua chez quelques-uns de ceux-ci une opposition sérieuse et d'autant plus injustifiable qu'elle allait à l'encontre des termes formels du traité d'alliance renouvelé en 1564 par Charles IX avec les Ligues. Louis Pfyffer, sondé dès la fin de mars sur sa participation éventuelle à une levée dont il eût été le colonel « s'estoit démontré fort froid[1] ». Le « roi des Suisses », détaché peu à peu de la cause royale par suite de mécontentements dont l'origine remontait au siège de la Rochelle, inclinait ouvertement vers les Guise. Bientôt même il se déclara pour la Ligue, et, jetant dans la balance tout le poids de son influence, il entraîna à sa suite Lucerne et les cantons forestiers. Dès le milieu de mai, 6,000 hommes levés dans les cantons demeurés fidèles à l'alliance française marchaient au secours du roi, en passant par Genève, afin d'éviter la Franche-Comté espagnole. Mais, quinze jours plus tard, ce succès se trouvait contrebalancé. 8,000 Suisses, en deux régiments, sous la direction de Pfyffer, traversaient le Gothard et cherchaient à rejoindre l'armée ligueuse par la vallée d'Aoste, la route de France la plus directe leur étant fermée par leurs confédérés protestants.

Et cependant, quelque ardentes que fussent les convictions religieuses des partis en Suisse, l'heure de la rencontre des troupes des deux confessions sur les champs de bataille fran-

1. Fleury au roi. Fribourg 10 avril 1585. B. n. 500 Colb. 427 f° 323.

çais devait être encore différée. L'abstention caractéristique des trois gouvernements catholiques de Fribourg, Soleure et Appenzell à l'égard de la levée de Pfyffer pouvait à la longue provoquer une scission politique entre eux et les cantons du centre. Soucieux, d'un côté comme de l'autre, de parer à cette dangereuse éventualité, les huit États catholiques des Ligues[1] décidèrent d'un commun accord qu'ils dépêcheraient en France une ambassade solennelle avec la mission de négocier un rapprochement entre le roi et les princes ligués. Cette ambassade avait quitté Fribourg le 14 mai ; le 20, Mandelot l'hébergeait à Lyon et le 30 elle entrait dans Paris. Henri III ne se contenta pas de demander aux ambassadeurs leurs instructions et d'envoyer celles-ci à sa mère à Épernay. Pendant une semaine entière il accorda tour à tour des audiences à chacun des députés suisses, s'attachant à leur présenter la situation sous son vrai jour et à les mettre en garde contre les avances intéressées des Ligueurs. S'il faut en croire les termes d'une lettre adressée de Paris le 7 juin aux cantons catholiques, ses efforts furent couronnés de succès. « Sa Majesté — écrivaient les députés à leurs supérieurs — faisant de si belles et recevables ouvertures à l'adverse partye pour venir à une paix... seroit chose malséante et du tout contraire à l'alliance et confédération que nostre nation a avec le roy,... si, avant que d'avoir entendu les raisons de sadite Majesté et ouy nostre rapport, l'on permettoit que les Suisses missent les armes contre d'autres Suisses[2]. »

Cet avertissement arrivait trop tard puisque les deux levées étaient en route. La marche rapide de la levée royale commençait même à inquiéter les Ligueurs qui, dans la crainte de voir les exigences de leurs adversaires augmenter en raison directe de l'approche du secours attendu, venaient de jeter le gros de leur armée entre la Cour et les arrivants. La faiblesse du roi, encouragée par les conseils de Catherine de Médicis, rendit vaines ces précautions. Lorsque, le 4 juillet,

1. Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden (Haut et Bas), Zoug, Soleure, Fribourg et Appenzell.

2. Les députés catholiques suisses à leurs supérieurs. Paris, 7 juin 1585. B. n. f. fr. 16942, p. 482, trad.

les ambassadeurs suisses, après avoir pris congé du roi à Paris, se présentèrent à Nemours pour y saluer la reine-mère et les princes, l'entente était à la veille de se faire entre les parties, et le licenciement des deux régiments de Pfyffer, lesquels sur ces entrefaites avaient atteint Saint-Jean-de-Losne, venait d'être décidé. La paix signée, l'ambassade des cantons en reçut les articles au cours de son voyage de retour et put les présenter à ses supérieurs avec la relation détaillée de sa mission.

Le traité de paix de Nemours faisait du roi le prisonnier de la Ligue et précédait de quelques jours la révocation de tous les édits de pacification accordés aux huguenots. Ainsi se trouvaient réalisées les craintes exprimées dans la lettre que le roi de Navarre avait fait parvenir aux députés suisses avant leur départ de Paris. S'il subsistait encore quelque doute sur le motif réel des conversions successives du Béarnais, la comparaison des différents manifestes écrits ou inspirés par lui pendant cette période suffirait à le dissiper. L'intérêt politique primait chez lui toute autre considération. L'intérêt purement confessionnel — toutes préférences secrètes à part — n'existait pas. On peut dire des fluctuations de sa foi qu'elles étaient en corrélation étroite avec la réussite ou l'insuccès de ses entreprises temporelles. Pouvait-il en être autrement, étant donnés les difficultés contre lesquelles se débattait l'héritier de la couronne et les intérêts opposés qu'il avait la mission de ménager, sinon de concilier? Nous ne le croyons pas. Ce qui est certain, c'est que, condamné par la fausseté même de sa situation, à louvoyer sans cesse entre les deux confessions, à ne point abandonner les huguenots qui eussent pu, le cas échéant, lui substituer son cousin de Condé dans la direction du parti, et à se maintenir, d'autre part, une porte ouverte sur le catholicisme, religion de la très grande majorité de ses futurs sujets, Henri de Navarre avait acquis une maîtrise incontestable dans l'art de se mettre au diapason des opinions diverses sur lesquelles il entendait agir.

L'observation de ces nuances est sensible dans sa correspondance du 10 juin.

A l'égard des cantons catholiques, ralliés à la cause de la Ligue en haine de leurs confédérés huguenots, toute allusion au côté confessionnel du débat pouvait être désastreuse, venant d'un prince qui, après avoir, sous la pression du roi, il est vrai, supplié le pape de le « recevoir au giron de l'Église[1] », se trouvait maintenant le chef incontesté du parti réformé français. Aussi, avec quelle finesse de touche échappe-t-il à ces explications difficiles et rejette-t-il sur la fatalité la ligne de conduite qu'il se voit imposer! « *Dieu ayant voulu que j'ay esté nourry et eslevé en la doctrine diverse de celle de l'Esglize catholicque romayne, je confesse avoir esté porté premierement en ce party par la nourriture de ceux de qui je la recevoy ; puis l'eage m'ayant apporté plus de jugement...* » On s'attendrait, semble-t-il, à trouver ici sous sa plume une profession de foi déterminée par le libre examen. Mais non. Avec une habileté consommée, il laisse entrevoir que les différends qui désolent le royaume sont avant tout d'ordre politique et que lui, roi de Navarre, s'est rallié au parti des opprimés « comme aussy avoit faict auparavant feu Monsieur frère unicque de Sa Majesté et plusieurs aultres grandz seigneurs catholiques de ce royaulme ». Le voilà donc en bonne compagnie au côté du duc d'Alençon dont la ferveur orthodoxe ne pouvait être contestée par les cantons primitifs.

En revanche, dans sa *Déclaration* — de même date — *contre les calomnies de la Ligue*, Henri n'a garde d'oublier qu'il s'adresse à des Français, catholiques et huguenots, et que son manifeste sera discuté avec passion dans les deux camps. Il s'attache, en conséquence, à tenir le juste milieu, à satisfaire en un mot l'opinion qu'il ne désespère pas de rallier à sa cause, et à ne pas encourir le blâme de ses anciens amis. Aux catholiques, il dit « qu'il croit une Église catholique-apostolique, pour la conservation et augmentation de laquelle en toutes sortes de grâces, il prie Dieu journellement[2] », bien que plus loin il en requierre la réformation. Aux protestants :

1. Le roi de Navarre au pape. Paris 3 octobre 1572 (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, I, p. 36).

2. *Mémoires de du Plessis-Mornay*, édit. 1624, I, p. 467

« qu'il auroit esté nourri et instruit dès ses premiers ans en ceste créance, qu'il y avoit des abus en la doctrine de l'Église Romaine... et s'est depuis en icelle fortifié tant par la conversation de plusieurs personnes doctes, que par la lecture des Saintes Escritures; qu'il croit en son cœur, et confesse franchement de bouche et est très persuadé *que la vérité est de sa part*[1] ».

On relève les mêmes divergences dans les passages où le Béarnais fait allusion à la possibilité de sa conversion et aux conditions sous lesquelles elle pourrait s'effectuer. La missive adressée à la députation des cantons catholiques ne laisse rien à désirer à cet égard sous le rapport de la clarté et de la précision. « J'ay desiré que [les moyens] de douceur et d'instruction fussent suivis, auxquelz je proteste me soubzmettre, m'offrant à estre mieux instruict et à faire mieux si l'on m'enseigne mieux, n'ayant ni présumption ny opiniastretté en moy qui me rende incapable d'une plus grande lumière si on me faict cognoistre que je sois en tenèbres. » De concile, pas un mot; à plus forte raison de celui de Trente aux décrets duquel les gouvernements et les peuples des cantons primitifs avaient unanimement souscrit. *La Déclaration... contre les calomnies* est non moins explicite, mais différente dans sa conclusion. Après y avoir attaqué avec la dernière vivacité — et pour cause — le concile de Trente, le roi de Navarre supplie le roi, son prince souverain, de faire tenir un concile, « libre et légitime[2] » c'est-à-dire *auquel les huguenots seraient appelés*, « estant ledit seigneur roi de Navarre tout prest et résolu de recevoir instruction par icelui et régler sa créance par ce qui y sera décidé sur les différens de la religion ». De cette manière, du moins, les apparences eussent été sauves, tandis qu'elles ne l'étaient pas selon la première formule à laquelle, — détail piquant — Henri IV finit par se rallier en août 1589, tout en laissant au duc de Piney le mérite de s'en croire l'auteur[3]. Enfin, dans un troi-

1. *Mémoires de du Plessis-Mornay*, édit. 1624, I, p. 469-70.
2. *Ibid.*, p. 470.
3. Staehelin, *Der Uebertritt Kœnigs Heinrichs des Vierten von Franckreich zur roemisch-kathol : Kirche* (Bâle, 1856, p. 44).

sième document, également du 10 juin et destiné, celui-là, aux cantons *évangéliques*, Henri de Navarre fait appel à leur piété, protestant que « les susdits Ligués... l'ont particulierement outragé *en ce qui concerne sa conscience*[1] ».

Nous pourrions multiplier les exemples de ces contradictions voulues. A notre sens, elles ne grandissent ni ne diminuent le caractère du Béarnais. Ce qu'il faut retenir de cette politique faite de souplesse et de réticences, c'est que, dès avant 1585, la conversion était dans l'air, que Henri l'envisageait déjà comme une nécessité, qu'il s'y préparait, en posait les jalons, préoccupé avant tout, et avec raison, de rallier l'opinion de ses nouveaux sujets sans perdre les sympathies de ses amis et partisans des mauvais jours. Cette conception d'un État dans lequel les deux confessions vivraient en paix, côte à côte, est peut-être la seule sur laquelle il n'ait jamais transigé. Tandis qu'au cours de cette même année 1585, Henri III érigeait en principe que les souverains ont le droit de ne « souffrir en leurs royaumes et estatz aultre exercice de religion que de celle dont ilz font profession[2] », l'héritier de la couronne, ne manquant pas une occasion de prendre le contre-pied de cette théorie révoltante, déclarait bien haut que « *les armes les plus tranchantes se rebouchoient contre les consciences* » et que, dans sa persuasion, les « humeurs contréres » d'un « grand corps » tenues « en bonne température les unes avec les autres » pouvaient « se maintenir et conserver ensemble ».

Ce sera l'éternel honneur de Henri IV de s'être constitué le défenseur d'une idée qui, au lendemain de la Saint-Barthélemy, à la veille de son excommunication, pouvait passer pour chimérique, et qu'il fit cependant triompher. L'intérêt du roi de Navarre, ni catholique, ni huguenot, se confondait dès lors avec celui de la France, pour laquelle son avène-

1. Instruction de ce que remonstrera Monsieur de Bèze aux Magnifiques Seigneurs des quâtre villes évangéliques de Suyssc de la part du Sérénissime roy de Navarre, leur faisant tenir ses lettres de créance. — Lettre de créance pour Th. de Bèze. Bergerac, 10 juin 1585 (Archives de l'État de Berne).

2. Henri III à Clausse de Fleury. Paris, 24 juillet 1586. B. n. f. fr. 17990 f° 82.

ment allait ouvrir une ère de prospérité inconnue depuis le déchaînement des guerres civiles.

E. Rott.

Lettre de Henri de Navarre
aux ambassadeurs des cantons catholiques.

Messieurs, ayant entendu l'affectionné soing que désiroint monstrer à ceste couronne voz magnifiques seigneurs, par l'honnorable ambassade à laquelle ilz vous commectoint vers le roy mon souverain seigneur, je n'ay voulu fallir à ceste occasion de vous escripre pour vous tesmoigner la resjouissance que j'ay de voir la continuation de voz bonnes voluntez et principallement en ce temps auquel voz bons conseilz pourront beaucoup apporter de soulagement au service de Sa Maté ; mais d'aultant que je ne doubte que ceux qui ont amené les affaires de France et le roy en la nécessité d'avoir recours à ses plus proches et feables voisins et alliez, n'ayent tasché, par divers moyens et faulx, donner à entendre, à divertir le secours que recherchoit Sa Majesté en leur vertu et fidellité, et qu'il y a danger que le prétexte de relligion qu'ilz ont pris pour couvrir leurs entreprinses n'ayent donné quelque scrupule à ceux qui ne sont pas bien informez, ny de mes deportementz ny de mes justes intentions, — j'ay pensé qu'il estoit necessaire, tant pour mon honneur propre que pour le service que je doibz au Roy, de vous advertir de ce qui pourroit estre de mon faict en cest endroict et du peu d'occasion qu'on a de troubler ce royaulme et attenter à cest estat, soubz ombre de se garder de moy et de ceux qui font profession de la mesme relligion que je fais.

Je croy qu'il n'y a personne de vous qui ignore l'honneur que j'ay d'appartenir si prez au roy mon souverain seigneur, qu'il n'y a ny bien ny mal qui puisse toucher son service où je n'aye, ou notable, ou, apprès Sa Majesté, ung principal interest. Vous sçavez aussy combien les guerres civiles depuis quelques années en ça ont faict de playes en cest estat. Or, son malheur estant tel que d'avoir esté divisé, comme la meilleure partye de la chrestienté, par les opinions différentes qu'ont eu les peuples pour leur salut, et Dieu ayant voulu que j'ay [e] esté nourry et eslevé en la doctrine diverse de celle de l'Esglize catholique romayne, je confesse avoir esté porté premièrement en ce party par la nourriture de ceux de qui je la recevoy. Puis, l'eage m'ayant apporté plus de jugement et cognoissant que les guerres que l'on faisoit à ceux de ma relligion n'estoint point tant de la voulonté du Roy, quoy que son zèle de conscience

luy poussast, que de la passion et ambition de ceux qui vouloint empietter l'authorité soubz ses armes, je m'adjoigniz à ceux des subjectz du roy qu'on vouloit accabler, pour apprès ruyner Sa Majesté; mesmes comme aussy avoit faict auparavant feu Monsieur frère unicque de Sa Majesté et plusieurs aultres grands seigneurs catholicques de ce royaulme.

Chascung peult juger par l'interest que j'avois au bien du service de Sa Majesté que je ne suis jamais entré dans ses armes que pour ma juste deffence et pour la protection d'une bonne et grande partye des subiectz du roy que je voyois livrez à une certainne ruyne, pour l'establissement de ceux qui regardoint plus la terre que le ciel et qui n'avoint point moingdres desseings que ceux dont nous voyons auiourd'huy les effectz. On a veu aussy que toutesfois et quantes qu'il a pleu au roy ouvrir les yeux de pityé tant pour se retirer, que ses pauvres subjectz, du précipice où les vouloint jecter ceux qui artificieusement animoint ses forces contre eux, que j'ay esté le premier à leur oster les armes des mains et leur faire rendre le debvoir et obéissance qu'il pouvoit espérer de ses plus affectionnez subjectz. Si, cependant que le malheur de ses guerres a duré, j'ay rien faict par animosité contre la relligion catholique, si, encores qu'on me voulut forcer, j'ay forcé ny constrainct par force ny par parolles ceux qui en estoint, si je leur en ay osté l'exercice où je l'ay peu entretenir, si je n'ay opposé mon authorité à ceux qui par zèles inconsidérez y ont voulu procéder aigrement, si je n'ay eu ung extresme regret quand je n'ay peu retenir la fureur de ceux qui se portoint en ce faict contre raison, je n'en veulx autres tesmoignages que de ceux qui, estans bons catholicques ou zélateurs de leur relligion, m'ont servi et accompaigné en touttes ses guerres; les prebstres et relligieux d'Agen où ma principalle demeure estoit sçavent que la messe y a tousiours esté ce pendant les plus fortz troubles. Les capp^nes, les soldatz de mes gardes, mes officiers les plus domesticques sçavent si jamais je les ay regardez d'un plus mauvois œil pour avoir esté la pluspart de diverse relligion à la mienne. Car j'ay tousjours vescu en ceste créance que Dieu seul avoit pouvoir sur la conscience des hommes qui mesmes ne l'ont pas sur la leur propre, tant s'en faut qu'ilz la puissent avoir sur celle d'aultruy. Je sçay qu'ilz vous allèguent là dessus que je ne permectz la relligion catolicque en Béarn qui est de mes pays de souverayneté. Je leur pourrois répliquer qu'en la basse Navarre qui est de plus longue estendue, où j'ay mesmes droict et puissance qu'en Béarn, la relligion catholicque y a la seule

vogue par ma permission et soubz mon authorité. Mais je diray davantage que mon pays de Béarn est ung pays d'estat, où les princes se gouvernent par les loix et coustumes du pays, que mes ancestres et moy avons tousjours observé et juré de n'y rien innover sans la requisition ou accord des Estatz desd. pais assemblez; que le changement de relligion n'est de mon faict, luy ayant trouvé quand j'ay esté receu en la seigneurye de mesd. pais. Toutesfois, que peu à peu, j'ay, par bons moyens, modéré la rigueur de beaucoup de loix sevères contre les catholicques, lesquelz j'espère de plus en plus avec le temps y contenter.

Je vous rameyne ces choses devant les yeux, pour vous donner à entendre que ceste craincte qu'ilz prétendent avoir que je ne ruyne la relligion catholicque, si j'en avois les moyens, est trop esloignée de la raison de mes déportemens passez, de l'eage florissant et du zèle du roy en sa relligion, pour estre vraye cause des esmotions qu'ilz font; car de dire qu'ilz entrepreignent ceste guerre pour extirper les hérésies, on leur peult demander qui les a constituez juges sur nous, si nous n'avons pas ung roy qui y a plus d'interest qu'eux, qui en a monstré plus de volunté qu'eux, qui leur a mis et au (*sic*, pour à) leurs ses armes, sa personne et son authorité en main, il y a vingt cinq ans, pour ce faire, qui a jugé avec eux et avec tout le royaulme que les armes les plus tranchantes se rebouchoint contre les consciences, qui voyant que nos recheuttes perpétuelles aux guerres civiles ne menaçoint cest estat que d'une dernière fin, donna pouvoir et authorité à Monsieur frère unicque de Sa Majesté de venir traicter la paix jusques en ces quartiers, laquelle il conclud avec les depputez des troys Estatz de ce royaulme qui y furent envoyez, voyant les misères et désolations du pauvre peuple.

C'est ceste paix[1], de laquelle ce royaulme jouissoit avec ung extresme contantement d'ung chascung, quand les autheurs de ces troubles ont reprins les armes pour nous en frustrer, laquelle je maintiendray de tout mon pouvoir, tant pour l'obéissance que je doibs au roy, que pour la pityé que j'ay du pouvre peuple, jusques à ce que leur insolence me l'ostant des mains et contraignant ma patiance à une juste deffence et de ma personne et de cest estat; duquel je m'asseure que cognoissez tant la nature, que vous jugez assez qu'on n'y peult ruyner l'une des deux relligions par la force, que l'on ne mecte en danger celle qui restera debout, de donner bientost en terre à estre proye aux armes d'ung tiers (*sic*). Et vous

1. Traité de Fleix, 26 novembre 1580

sçavez aussi que ce n'est chose nouvelle en ung si grand corps d'y voir des humeurs contreres, les quelles, quand on tiendra en bonne temperature les unes avec les autres, pourront se maintenir et conserver ensemble et, au contraire, destruire tout le corps. La nécessité publicque vous a réduictz à endurer ces diversitez en vostre estat mesmes et vous avez quelques endroictz parmy vous où, en mesmes lieux et en mesmes temples, vous endurez l'exercice de l'une et de l'autre relligion.

L'Alemaigne et la Poulongne en sont de mesmes, et la diversité de l'Esglize grecque, romayne et refformée est tollerée en plusieurs grandz estatz, qui est cauze que vous debvez croire que ceux qui disent qu'il est impossible de pouvoir vivre en cest estat parmy deux differentz exercices et que pour cella preignent les armes, le disent au plus loing de leur pensée, car ilz ont veu et recogneu le contraire en beaucoup de lieux et prez et loing où ilz se sont trouvez. Et si vous voulez en rapporter à quelcung des princes d'Allemaigne voz voisins, je croy qu'ilz tesmoigneront qu'ilz n'ont point eu ceste opinion, il y a quelque temps, quand ilz negotièrent avec eux.

C'est doncq ung autre vent qui les pousse à faire cest oraige en ce royaulme. C'est le désir de se voir plus grandz qu'ilz ne sont. C'est l'impatience de l'estat present qui est trop paisible pour nourrir l'ambition et les espérances qu'ilz auront conceues, indignes des biens et des faveurs qu'ilz ont receu. C'est le roy d'Hespaigne qui les deçoit, lequel toutesfois a prins il y a si long temps la relligion contre laquelle il combat en Zeelande et en Hollande, et encores offert depuis naguières au dernier traicté de Coulongne[1].

C'est luy qui les pousse à la ruyne de cest estat. Que si c'est le zèle et la sainсteté qui luy font donner des moyens aux autheurs de ses troubles pour la ruyne de la relligion, ce zèle seroit mieux employé, ses moyens plus charitablement mis, à la chasser des terres et principalles seigneuries de ses plus proches parans, je dis de ceux de la maison d'Austriche, sans nous venir troubler en France où il n'a ny que voir ny que prétendre. Mais sont des pretextes et occasions bien légières pour renverser ung eedict solempnel lement faict, juré, procuré et moyenné par ung filz et fraire unicque du roy, trouvé necessaire par les Estatz et par eux mesmes, bref

1. Articles de paix proposez aux États généraux par les députez de l'Empereur Sigismond, pour la paix avec le roy d'Espagne. Cologne, 10 et 18 juillet 1570 (Dumont, *Corps diplomatique*, V, p. 363).

pour remectre tout ung estat qui jouissoit heureusement de la paix, en combustion et en guerre, que de prétendre l'extirpation d'une relligion contraire, contre le bien publicq, contre la victoire du roy, contre l'ordonnance de Dieu qui ne donne jamais le glaive à des subjectz pour cest effect.

Or je loue Dieu, messrs, que voz Magnificques Seigneurs, se reposans sur vostre prudence et fidellité, vous ont envoyez vers le roy pour le conforter en ses affaires et luy donner advis de leur part propre pour le bien de son estat. Je m'asseure que, comme vostre venue aportera grand contantement à sa Maté, qu'aussy vostre retour raportera ung grand esclaircissement à l'obscurité en laquelle les malicieux taschent de mectre la droicte intention de Sa Majesté, et fera cognoistre le peu d'occasion qu'on a eu de s'eslever contre luy. Et pour mon particullier, je me veulx bien tant promectre de vostre intégrité, sincère jugement et de ma bonne conscience, que vous ne rapporterez aulcune mauvaise opinion de moy qui puisse estre préjudiciable à ung prince chrestien, amateur du repos et de la paix publique, désirant de vivre soubz l'obéissance de son roy et soubz les loix et eedictz de cest Estat.

Car mon opinion a tousjours esté que les différentz de la relligion se debvoint vuider par les amiables conférances, par la parolle de Dieu, par le glaive spirituel, que Jesuschrist estoit Dieu de paix et duquel jamais la doctrinne ne feut d'amener les âmes par force à sa cognoissance. J'ay tousiours aultant abhorré ces moyens et jugez indignes du nom que nous portions, comme j'ay desiré que ceux de douceur et d'instruction fussent suiviz, ausquelz je proteste me soubzmettre, m'offrant à estre mieux instruict et à faire mieux, si l'on m'enseigne mieux, n'ayant ny présumption, ny opiniastreté en moy, qui me rende incapable d'une plus grande lumière si on me faict cognoistre que je sois en tenèbres.

Pour la fin de ceste lettre, je vous pryeray de continuer en la bonne voulenté que vous avez tousjours monstré porter à cest Estat, et vouloir penser de plus en plus que le vostre a interest à sa conservation, que son unyon, son bon establissement est le fundement de celluy de ses voisins et principallement du vostre, que sa dissipation ne vous servira que de désolation et de planche pour faire passer l'ambition de ceux qui ont tousjours espyé vostre liberté et qui ont tousjours esté tenuz en bride par le contrepoix de la grandeur de la France, et que ce remuement pour le faict de la relligion est de tel poix à toute la chrestienté, qu'il y a grand danger que, cependant que nous nous battrons tout pour Jesus Christ, nous ne renversions

son Roy^{me} parmy nous, nous n'ouvrions la porte à tout désordre et impietté et, comme les aigreurs passeront plus oultre, au Mahometisme mesmes.

Pour le meilleur marché que vous en puissiez espérer, c'est d'establir la monarchye d'Hespaigne par toute la chrestienté; les exemples passez vous rendront sages de ce que vous debvez suivre à l'advenir et vous garderont de vous laisser tromper soubz ces beaux motz de relligion : vous souvenant que les plus mortelles poisons s'apprestent soubz les plus friantz morceaux, se hument dans les plus précieux vases.

Je ne me feusse laissé emporter si advant en ce discours, n'eust esté le désir que j'ay que vous voyezclair à noz affaires, vous cognoissez nostre mal, affin que nous conseillez les remèdes qu'il y fault aporter et que, communicquant ce que je vous en escriptz à vos Magnifiques Seigneurs, ilz y aportent ce que leur prudenee, la bonne et ancienne affection qu'ilz ont envers ce Royaulme leur conseillera pour le bien d'icelluy. Aussy que je désire, sur toutes choses, avoir ce contantement qu'ilz ayent une bonne opinion de moy, qu'ilz cognoissent mes actions et me tiennent pour ung prince tel, de l'amityé duquel ilz peuvent avoir beaucoup d'asseurance.
Je m'efforceray, si jamais Dieu m'en donne les moyens, de rendre à toutes vos florissantes seigneuries tant de tesmoignage de ma bonne affection en leur par[ticul]ier et au général de la chrestienté, qu'ilz auront occasion de se louer de moy. Cependant je prieray Dieu,

Messieurs, qu'il vous vueille tenir en sa très saincte et digne garde.
A Coutras ce x^{e} jour de juing 1585

Vostre bien bon et très affectionné amy

HENRY

A messieurs

Messieurs, les ambassadeurs des Magnificques Seigneurs des cantons des ligues faisans profession de la relligion catholicque romayne.

MÉLANGES

LE DERNIER CHAPELAIN DE L'AMBASSADE DE SUÈDE A PARIS

CHARLES-CHRISTIAN GAMBS

1759 — 1822

Le culte luthérien fut célébré à Paris à partir de l'année 1626. A cette époque des princes, des gentilshommes de Suède et d'Allemagne qui se trouvaient en France, signèrent l'acte de fondation d'une Église de la Confession d'Augsbourg[1] et choisirent comme pasteur Jonas Hambré, prédicateur au service du roi de Suède, professeur royal extraordinaire des langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris.

1. Cet acte est conçu en ces termes : « Nous soussignés, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes verront, liront ou entendront, que le Révérend et très savant maître Jonas Hambré, prédicateur fidèle et théologien au service de S. M. le roi de Suède, et professeur royal extraordinaire des langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris, ayant appris que nous étions fort en peine au sujet de notre culte, ne pouvant suivre dans cette ville de Paris un culte conforme à la confession d'Augsbourg *invariata*, le dit sieur Hambré, poussé par un zèle chrétien et cédant à nos vives instances, a déclaré que malgré les occupations que lui cause journellement l'enseignement des langues orientales, il voulait néanmoins se charger de ce service, ce qu'il a prouvé par le fait. Il a prêché la sainte parole de Dieu, qui seule peut sauver les âmes, et il a administré la sainte Cène chaque fois qu'il en a été requis, donnant par là des preuves éclatantes de son zèle et satisfaisant le grand désir qui nous animait. Aussi, tous les membres du troupeau ont-ils pu se confesser et recevoir l'auguste sacrement de la Cène, non seulement quand ils étaient en santé, mais encore en temps de maladie, afin de se préparer pour l'heure du délogement. De quoi nous avons sujet de rendre grâce à Dieu et de manifester notre reconnaissance audit pasteur, le sieur Hambré, à cause de sa fidélité et de son zèle, afin qu'il puisse avec d'autant plus de joie s'acquitter de son auguste et pénible ministère et desservir le culte conforme à l'Évangile. Et afin qu'une œuvre aussi sacrée et aussi louable ne reste point cachée, mais soit connue de tous nos coreligionnaires habitant cette ville, et puisse leur servir selon qu'ils en exprimeront le désir, nous avons, par un sentiment de charité chrétienne, et avec l'autorisation

Les services eurent lieu régulièrement à la chapelle de l'ambassade de Suède, et le premier dimanche de l'Avent 1726 le pasteur Mettenius pouvait y consacrer un service solennel en l'honneur du centenaire de l'établissement du culte luthérien à Paris.

Grâce à la protection de la Suède, la petite Église du faubourg Saint-Germain[1] échappa aux persécutions qui frappaient les protestants réformés; ceux-ci, trompant la surveillance de la police, venaient souvent y écouter la parole de Dieu.

Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède fut le pasteur Gambs; il succéda en 1784 à Charles Baër et occupa ce poste jusqu'en 1806[2]. A l'aide de documents puisés aux Archives Nationales et à celles du Ministère des Affaires étrangères, nous allons retracer les événements principaux de la vie de ce chrétien qui contribua pour sa part au triomphe des idées de tolérance et de vraie liberté.

Charles-Christian Gambs naquit à Strasbourg le 6 septembre 1759, il appartenait à une famille de simples artisans; son père, tonnelier dans cette ville, après des écarts de conduite abandonna sa femme, lui laissant la charge de l'éducation de trois petits enfants. Sur les bancs de l'école, le jeune Gambs fit preuve de dispositions remarquables; aussi, encouragé par ses professeurs, il entra à l'école supérieure après avoir terminé ses études au collège. Blessig lui conseilla d'aborder la carrière ecclésiastique et de suivre les cours de théologie; il obéit et, pour subvenir à ses dépenses, pendant ses heures de loisir, il donna des leçons et composa des *Car-*

de notre bien-aimé pasteur, le dit sieur Hambré, rédigé le présent acte, que nous avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains. Fait à Paris le 1er décembre de l'an du Christ 1626. » Registre sur Parchemin. Archives du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Temple de la Rédemption.

1. La chapelle de l'ambassade de Suède était située au coin de la rue Jacob et de la rue Saint-Benoît.

2. Voyez : *Notice historique sur l'Église de la Confession d'Augsbourg*, par Gustave Reichard. Paris, Grassart. 1867, in-8° 24 pages. *Le Christianisme au XIXe siècle*, nos d'août et octobre 1873. Articles de M. Doumergue.

mina, poésies de circonstance qui lui étaient commandées par les familles bourgeoises de Strasbourg.

Dans les voyages qu'il fit comme étudiant, il rencontra Frédérique Brion, la maîtresse de Goëthe et entra en correspondance avec elle, s'entretenant de littérature. Dans une autobiographie que possède la famille de Gambs, celui-ci donne des détails très curieux sur cette femme, qui dut toute sa notoriété à sa liaison avec le grand poète allemand.

En 1783, il fut reçu par le célèbre Lavater et assista à un sermon de cet éminent phrénologue qui gardait dans son cœur toute la foi de son enfance. Cette prédication fit une vive impression sur le jeune théologien ; souvent, dit Gambs dans ses Mémoires, j'ai choisi moi-même le texte, « Christ est ressuscité et est devenu les prémices de ceux qui sont morts », que j'avais entendu développer et expliquer avec une grande simplicité chrétienne par le grand savant de Zurich.

En 1784, Gambs avait terminé ses études et obtenait la place d'aumônier de l'ambassade de Suède à Paris. Sa connaissance parfaite des langues française et allemande lui facilita sa tâche ; il put édifier successivement les étrangers et les protestants de France qui à cette fin du XVIIIe siècle n'avaient point encore de lieu de culte à Paris. Il trouva comme ambassadeur de Suède le baron de Staël-Holstein. Le gendre du ministre Necker l'accueillit très favorablement et l'aida dans la fondation d'un hôpital destiné à recevoir les malades protestants. Un établissement charitable de ce genre présentait une grande utilité; depuis la révocation de l'édit de Nantes, les huguenots ne pouvaient obtenir un lit dans un hospice, ils n'y étaient admis qu'en abjurant leur foi. Malades, les protestants pauvres étaient condamnés à mourir sans pouvoir espérer un secours public ; morts, ils étaient privés de toute sépulture honorable et enterrés dans un lieu ignominieux à côté des suicidés et des criminels.

Comme tous les fils des persécutés, Gambs salua avec enthousiasme la Révolution. C'était pour nos ancêtres l'aurore d'une ère nouvelle, ils espéraient conquérir bientôt tous les droits du citoyen et ne plus dépendre du bon plaisir du roi ou de ses intendants fanatiques.

La haute situation de l'aumônier de Suède lui permit de rendre de nombreux services à ses coreligionnaires ; il donna aussi asile à ceux qui, peu de temps auparavant, s'opposaient de toute leur influence à l'édit de Tolérance. Au péril de sa vie, il cacha pendant quatre jours, sous l'autel de la chapelle, le comte de Narbonne, ministre de Louis XVI, et façilita sa fuite à l'étranger.

Bientôt la Révolution entra dans une voie nouvelle : aux mesures réparatrices et bienfaisantes de la première heure succéda une période pendant laquelle les Jacobins, devenus tout-puissants, reprirent contre la religion protestante les procédés de persécution interrompus depuis si peu de temps.

Gambs resté seul à l'ambassade, depuis le départ du baron de Staël, était devenu le représentant de la Suède auprès du gouvernement français. Chaque jour il adressait à son gouvernement des rapports sur l'état de Paris, donnant son appréciation sur les divers événements. A cette époque la correspondance n'était plus secrète, le cabinet noir fonctionnait avec une fiévreuse activité. Pour empêcher l'interception de ses lettres, Gambs était obligé de déguiser sa pensée, d'approuver ce qu'il blâmait. Il usait du même procédé que l'inter-nonce du pape à Paris; l'abbé Sifferin de Salamon rapporte, en effet, dans ses Mémoires, que les dépêches à la Cour de Rome étaient toutes rédigées en langage convenu : « Lorsque j'écrivais au Pape, dit-il, je prenais parfois le langage des Jacobins. C'était un moyen de faire passer mes lettres, au cas où l'on viendrait les ouvrir[1]. » Ce moyen ne réussit pas à Gambs, puisqu'un grand nombre de ses lettres furent saisies et se trouvent aujourd'hui aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. Nous reproduisons les passages les plus importants de cette correspondance :

Paris, le 13 mai 1794[2].

Monseigneur,

L'autorité tutélaire du Comité de Salut Public s'étend et se for-

1. *Mémoires inédits de l'inter-nonce à Paris pendant la Révolution*, 1790-1801. — Voir la revue *la Révolution française*, tome XIX, p. 90.

2. Lettre à Son Excellence Mr le baron de Sparre, grand chancelier de

tifie de plus en plus. Soumis lui-même à la nécessité indispensable de faire le bien et à l'alternative terrible de sauver la République ou d'être écrasé sous le fardeau de sa propre responsabilité, il jouit par ces raisons de la confiance de la presque totalité de la nation et la mérite par ses mesures aussi sages que vigoureuses, par l'inflexible sévérité qu'il exerce envers tous les ennemis de la Patrie et par l'assiduité infatigable avec laquelle il s'occupe du bien public. Les membres de ce comité n'étant liés entre eux que par le besoin qu'ils ont tous de se sauver de l'échafaud en sauvant la Patrie, s'observent les uns les autres, et aussi peu qu'ils permettent à l'un d'entre eux d'être inactif, aussi peu tolèrent-ils un homme qui veut tirer de ses talents un avantage particulier, qui a une autre ambition que celle de travailler au bien public. On prétend même que l'épuration qu'ils ont commencée, en dénonçant Hérault Séchelles, n'est pas encore finie, et que tel qui tonne aux Jacobins ou brille à la tête des armées, n'en est pas pour cela exempt de la crainte d'être arrêté d'un moment à l'autre. Le maire de Paris a été arrêté la nuit du samedi au dimanche, le général Santerre occupe le fauteuil au tribunal révolutionnaire, le cy-devant agent national du département de Paris, Lullier, a prévenu et ratifié d'avance son jugement en se détruisant lui-même.

Tous les jours on arrête des membres des Comités révolutionnaires, des meneurs de section qui croyaient cacher leurs desseins criminels sous les dehors d'un patriotisme outré. Les exécutions elles-mêmes, quelque fréquentes et nombreuses qu'elles soient, ne s'étendent point sur les innocents. Elles ne font trembler que le crime qu'on cherche dans tous ses replis.

Madame Elisabeth, qui a été exécutée samedi dernier, ne pouvait se disculper d'avoir envoyé ses bijoux à ses frères; cette action, qui avait pour but d'entretenir les ennemis les plus acharnés de la République, ne pouvait s'excuser par le motif de la piété fraternelle.

Les fermiers généraux n'étaient certainement, ni des bienfaiteurs de l'humanité, ni les amis du régime actuel qui a détruit leurs exactions. Les larmes de tant de malheureux que leurs agents ont ruinés pour s'avancer, qu'ils ont envoyés aux galères pour avoir fraudé une livre de sel, tandis qu'eux, gorgés des sueurs et des dépouilles du peuple coulaient indolemment des jours délicieux entre les bras d'une courtisane à qui ils prostituaient le brigandage qu'ils exer-

Suède à Stockholm. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume n° 286. — Suède du 1er janvier 1793 au 21 septembre 1794, p. 241.

çaient sur la fortune publique; enfin l'épuisement des finances qu'ils ont hâté par leurs opérations usuraires, tout a depuis longtemps déposé contre eux, et s'ils n'ont point commis des crimes contre-révolutionnaires, ils n'en ont pas moins commis contre l'humanité, et le tribunal révolutionnaire, qu'on peut considérer sous ce rapport comme les anciens tribunaux vehmiens, qui scrutaient et punissaient les crimes les plus secrets sans faire acception de personne, le tribunal révolutionnaire n'a fait, en les condamnant au supplice, que ratifier l'opinion bien prononcée du peuple qui, même sous l'ancien régime, avait déjà voué la ferme à l'exécration. On porte l'héritage que la République a fait, par la mort des fermiers, à 80 millions. Le Comité, malgré tous les titres qu'il a à la reconnaissance et à la confiance publique, n'a pourtant pu jusqu'ici écarter tous ses ennemis. Mais ils rampent dans l'obscurité et n'osent que lâcher des propos calomniateurs sur ses intentions actuelles et sur les possibilités futures.

Il y en a jusque dans la Convention qui n'ont rien de plus pressé que de se lever quand le Comité propose une loi, et qui ensuite espèrent plâtrer leur nullité en se plaignant à la table de leurs amis ou de leurs clients de l'ascendant, de la domination qu'ils disent être exercés sur eux par le Comité.

D'un autre côté, les familles des arrêtés ou des suppliciés attribuent au Comité des malheurs qu'elles devraient bien plus attribuer aux crimes de leurs parents. Les prisonniers eux-mêmes, au lieu de mériter l'indulgence publique par une abjuration loyale de leurs torts, ne font que les combler en conspirant jusque dans le fond de leur prison. C'est ce qu'on prétend attesté par un billet que Lullier doit avoir laissé sur sa table et dans lequel il dit que de tous les complots qui ont été déjoués jusqu'à présent, le plus dangereux et le plus terrible est celui qui se trame encore dans les prisons. Cet avis doit avoir occasionné les mesures sévères par lesquelles les commissions populaires ont commencé leurs fonctions. On a ôté aux prisonniers tout instrument tranchant, tout l'or et l'argent qu'ils avaient sur eux, et on leur a défendu de s'alimenter d'autre part que de chez le traiteur nommé *ad hoc* pour leur intercepter toute espèce de communication avec le dehors. Le Comité de Salut Public a fait remplacer provisoirement le maire Pache par le citoyen Fleuriot, substitut de l'accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire.

Barrère a fait hier un rapport sur les moyens de détruire la mendicité qui a été très accueilli. Il sera établi un grand livre de bien-

faisance nationale en faveur des cultivateurs et des artisans, vieillards ou infirmes, ainsi que des femmes et des veuves chargées d'enfants dans les campagnes.

Je persiste, Monseigneur, dans ce que j'ai eu l'honneur de montrer à votre Excellence dans mes lettres précédentes relativement au culte.

La Religion ne sera jamais détruite en France, mais il était nécessaire peut-être que, pour dégager le christianisme des superstitions papales et pour ramener les catholiques à la pureté de l'Évangile, on les conduisît par le crépuscule de la Religion naturelle.

La liberté qu'on accorde à tous les cultes sous la seule condition qu'ils ne conspirent point contre le gouvernement, préservera la nation française et de l'impiété et de la superstition, et lui fera voir que le véritable christianisme dégagé de pratiques et de cérémonies onéreuses ou inutiles, met le culte de de l'*Être suprême* dans la pratique des vertus saintes et domestiques.

Le Protestantisme lui-même peut gagner à la Révolution que le culte vient d'éprouver en France. Il abandonne de plus en plus les arguties théologiques et s'attache à l'esprit de l'Évangile plus qu'à la lettre, s'occupant de vertus plus que de mystères, d'instruction plus que de disputes, apprenant à ses sectateurs à ne point s'attacher aux hommes qui passent, mais aux principes qui sont éternels, à ne point tenir à l'esprit de parti, mais à l'esprit de vertu et de tolérance. Il parviendra enfin à former les hommes pour cette adoration pure de l'*Être des êtres* qui lui présente pour hommage des lumières et pour sacrifices des vertus.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de votre excellence le très humble et très obéissant serviteur.

GAMBS.

Quelques jours plus tard il adressait au baron de Sparre cette autre lettre datée du 16 mai 1794[1].

Les ennemis du Comité de salut public sont-ils dangereux ? C'est ce que je ne crois pas, au moins quant à présent et aussi longtemps que le succès fortifiera la marche de ce comité. S'il a le bonheur de repousser les ennemis, si après avoir centralisé l'action du gouvernement, il se sert de sa puissance pour affermir la prospérité

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume 286, p. 260.

nationale plus que pour contenter l'ambition particulière de ses membres, tous les suffrages seront en sa faveur et le bonheur de la France qu'il aura fondé le fortifiera aux yeux de ses concitoyens et de l'impartiale postérité. La tactique de ses ennemis veut toujours faire craindre dans sa puissance actuelle une domination future, comme si le Comité pouvoit se perpétuer contre le gré de l'opinion générale. Il est bien plus probable que la paix faite, la Constitution établie sur des bases solides, le gouvernement marchant avec vigueur et la tâche de la Convention aussi remplie, ce comité lui-même se dépouillera de son autorité pour jouir de la félicité dont il aura été l'auteur.

Les sociétés populaires des sections qui ne servaient qu'aux intrigues de quelques meneurs, qui étaient toujours influencées par un parti quelconque et qui trop souvent ont servi d'asyle aux ennemis de la chose publique qui se cachent dans leur sein sous le masque du patriotisme, touchent à la fin du terme de leur existence. Les Jacobins ont arrêté dans leur dernière séance qu'ils ne recevront plus de députations de la part de ces sociétés. M. Collot d'Herbois les a dénoncées dans un discours vigoureux où il a exposé les atteintes qu'ils ont souvent portées à la liberté.

Gambs savait que les lettres étaient interceptées, aussi ne trouvons-nous pas dans cette correspondance l'expression vraie des sentiments de l'aumônier. Il donna la preuve de sa foi chrétienne en continuant ses fonctions pastorales et celle de son courage en s'opposant à la saisie des registres des baptêmes, des mariages et des décès qui faisaient régulièrement partie des archives de l'ambassade.

(*A suivre.*) A. Lods.

SÉANCES DU COMITÉ

---

12 *janvier* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, Gaufrès, W. Martin. MM. Franklin, Raynaud et Read se font excuser.

Bulletin. — Le secrétaire de la rédaction soumet les épreuves du premier numéro de la quatrième série, — retardé par suite des

modifications typographiques qui ont entraîné quelques tâtonnements inévitables. La composition de ce numéro est approuvée. — M. le président fait connaître, en l'absence du trésorier, la situation financière de la Société et plus particulièrement du *Bulletin*.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. le baron Arthur de Schickler un portrait contemporain, aux trois crayons, d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon ; de M. le président *les Vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun et de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre*, par Guy Allard (Grenoble, 1675 in-12) ; — de M. A.-J. Enschédé l'*Histoire métallique des Pays-Bas* de Van Loon, 5 vol. in-folio, 1732, et le dépouillement par ordre alphabétique de l'*État civil de l'Eglise française de Celle* ; — de M. Dupin de Saint-André le *Registre d'inhumation des protestants des Ageux*, de 1759 à 1792, tenu par le curé de Brenoille ; — de M. Read, entre autres, l'*Œuvre de Bernard Palissy*, in-folio 1862, et la *Carte méthodique et l'introduction succincte à la cognoissance des premières règles du blason*, de Marc Vulson de la Colombière ; — enfin de M. Gaidan plusieurs vieux papiers et la copie fac-similé de l'*Histoire des martyrs* d'Antoine Court.

12 *février* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. F. Buisson, O. Douen, J. Gaufrès, W. Martin, G. Raynaud. MM. Franklin et Read se font excuser.

Communication. M. le président lit une lettre de M. J. Bonnet, approuvant les modifications introduites dans la composition typographique du *Bulletin* et proposant une étude sur *Calvin à Ferrare*. — Une autre lettre, de M. A.-J. Enschédé, nous met en garde contre une *Histoire de la principauté d'Orange* actuellement en souscription et qui n'est qu'un pamphlet destiné à justifier les mesures iniques de Louis XIV.

Bulletin. Le secrétaire donne le sommaire du numéro sous presse, et prie le comité de recommander l'initiative prise par M. J.-W. Lelièvre pour faire inventorier et dépouiller les registres d'état civil protestant du XVIe au XVIIIe siècle, encore si nombreux dans les communes du Midi. Le travail de M. Lelièvre, inséré dans les numéros de janvier et février, démontre tout ce qu'on peut trouver de notions précises et inédites dans ces registres. Le Comité est unanime à lui en offrir un tirage à part destiné à être répandu pour stimuler et coordonner les recherches. Quant à la forme sous

laquelle il serait désirable que les résultats de ces recherches fussent transcrits, le Comité pense qu'il y aurait un réel avantage pour les travailleurs, à ce que la méthode recommandée dans le *Bulletin* du mois de novembre 1891, p. 612, fût suivie. Mais on reconnaît qu'un dépouillement sur fiches paraîtrait peut-être bien difficile à plusieurs. Il se borne donc à recommander la transcription pure et simple des registres, sauf la répétition des formules qui reviennent sans cesse. Mais une fois ce travail fait, il faudrait que chaque volume de copies fût suivi d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. La Société fournira, en outre, volontiers du papier spécial et uniforme à ceux qui seraient disposés à utiliser ainsi leurs loisirs au profit de nos études.

Bibliothèque. Elle a reçu, de M. Dumont, de Lausanne, par l'intermédiaire de M. A.-J. Herminjard, les *Mémoires*, manuscrits, *touchant la vie de feu M. E. Merlat;* et de M. Cabrol, ancien employé de l'agence de l'Oratoire, une copie d'un manuscrit de *Nicolas Payen, lieutenant général à Meaux*, à l'époque de la Révocation.

La séance est levée au milieu d'une discussion sur un portrait de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, qu'on prétend être celui de François d'Andelot, et après qu'on eût mis à l'ordre du jour de la prochaine séance la question des membres honoraires.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

BOSSUET ET LES PROTESTANTS EN SORBONNE

(*Suite et fin*[1])

III

Voici pourquoi j'insiste sur la sincérité de Bossuet : On pourrait s'étonner que je réclame l'impartialité telle que nous la comprenons, d'un prélat discutant un mouvement religieux aussi préjudiciable à l'Église catholique. — Je pourrais répliquer que lorsque toutes les ressources d'une plume et d'un esprit supérieurs ne servent qu'à donner une impression odieuse d'une figure aussi digne de respect que celle du moine saxon, le terme même d'impartialité est tout au moins déplacé. — Or, voici ce que M. R... me répondrait, en me renvoyant à son livre : Oui, Bossuet a eu « la prudence du serpent »

1. Voy. le dernier numéro, p. 108 à 112.

qui lui a permis d'exploiter contre les protestants la moindre de leurs faiblesses. Mais, en même temps il était « simple comme une colombe » ; s'il a manqué d'impartialité, c'est en quelque sorte par excès de sincérité, parce qu'il croyait de bonne foi ce qu'il avançait.

Que le lecteur ne m'accuse pas de subtilité. Je m'efforce seulement de saisir et de reproduire, sans art, un raisonnement dont voici, d'ailleurs, un exemple digne d'être cité :

M. R... consacre près de 20 pages de son chapitre sur *l'originalité de quelques vues historiques de Bossuet* (276 ss.), à justifier ce que ce dernier dit de Mélanchton, celui de tous les Réformateurs qui eut, au plus haut degré, l'horreur des divisions, au fond desquelles son intelligence pénétrante et sa profonde connaissance de la scolastique découvraient souvent des querelles de mots. On sait, en effet, qu'à l'instar de Bucer, et au risque d'être accusé de duplicité, il s'est usé à chercher des formules de conciliation, notamment sur l'article de la Sainte Cène où, — quoi qu'en disent Bossuet et son historien, — il s'agissait d'accorder, non les partisans et les adversaires de la présence *réelle*, mais simplement ceux qui croyaient à la présence *matérielle*, avec ceux qui s'autorisaient des explications du Christ (Jean VI, 55, 63), pour la déclarer *spirituelle*.

Eh bien, derrière ce rêve généreux, si souvent démenti par la réalité, au fond de ces pacifiques efforts poursuivis avec une foi dont les plus amers déboires ne purent lasser la douce et naïve persistance, — l'historien des *Variations* n'a vu que « d'artificieuses ambiguïtés.... une nature remplie de détours.... une conscience qui se prête aux dédoublements.... engagée dans un mauvais parti avec de bonnes intentions et y demeurant par obstination, par fausse gloire, par zèle inconséquent pour une cause dont on voit tout le faible et au milieu même des plus violentes agitations que puisse jamais sentir un homme vivant!... Pauvre âme.... dupe du libre examen et victime du fanatisme » (285-6), — est-ce là ce « docte Mélanchton.... qui, par piété, vie innocente et surtout par un continuel exemple d'incomparable modestie, surmonta et les autres et lui-même[1] » ? N'est-ce pas « un type arbitraire et abstrait » (292), presque une caricature ? Bien loin de là : C'est un portrait « aussi concret et complet» que possible. — Et, comme les traits dont il se compose peuvent, à la rigueur, être interprétés dans deux sens opposés, vous perdriez votre temps à démontrer que celui qu'adopte M. R... sert trop bien la thèse de Bossuet pour être le vrai. — Aussi

1. *Les Vrais Pourtraits*, Genève, 1581, p. 29.

bien n'est-ce pas pour cela que j'en parle, mais surtout pour relever cette façon de le justifier : Un tel homme *devait* répugner à « *cette sincérité candide qui fait, on ne doit jamais l'oublier, le fond du caractère de Bossuet, et sa force comme sa faiblesse* » (284)!

IV

Essayons donc d'examiner d'un peu plus près cette « sincérité candide... cette intuition raide pour ainsi dire et indéviable d'un esprit sûr de ses principes ». — L'*Histoire des Variations* ne renferme pas moins de trente-deux chapitres sur les guerres du XVI[e] siècle, et M. R... s'est astreint à un véritable labeur pour contrôler et défendre, soit l'étendue, soit les conclusions de ce long acte d'accusation. Car il s'agit bien ici d'un acte d'accusation contre les protestants, chargés d'avoir, *les premiers*, tiré l'épée :

« Sous les forts règnes de François I[er] et d'Henri II, les Réformés « étaient restés soumis. » La faiblesse de François II, les encouragements secrets d'Élisabeth leur donnèrent de l'audace, et ce « feu longtemps caché éclata enfin dans la conjuration d'Amboise ». Mais ce ne fut que le prélude. « Durant la minorité de Charles IX, la révolte parut tout entière » et la première guerre civile éclata. Ces deux entreprises sont, l'une comme l'autre, imputables au protestantisme ; elles ont été inspirées, toutes deux, par le fanatisme des Réformés, dirigées par leurs chefs politiques, autorisées par leurs chefs religieux (252). »

Où Bossuet a-t-il trouvé les preuves de cette grave affirmation ? Dans les historiens contemporains des événements ? Nullement. Qu'on relise, sur ce point, l'enquête de M. R... (257 ss.). Elle démontre clairement qu'à leurs yeux la conjuration d'Amboise fut une insurrection politique et religieuse, mais surtout politique contre l'usurpation et la tyrannie des Guises, inaugurées bien avant François II, déjà par l'influence avide et détestée du cardinal de Lorraine sous Henri II. Le rôle de Condé, chef occulte, fut essentiellement politique ; si d'autres huguenots participèrent à cette « échauffourée », ils le firent isolément, au même titre que d'autres mécontents, et il furent désavoués, *avant l'événement*, par ceux qui, comme Calvin, avaient le droit de parler au nom du parti. Enfin si l'organisateur du complot, la Renaudie, était protestant, ceux qui le dénoncèrent l'étaient aussi[1]. — Quant à la première guerre de reli-

1. Cette opinion est, entre autres, celle de M. Paillard (*Revue histori-*

gion, je ne crois pas qu'on puisse citer un seul témoin digne de foi qui ne l'attribue à la violation, par le massacre de Vassy, de l'édit du 17 janvier 1562, ou, pour parler plus exactement, à l'impunité dont jouirent les auteurs de cette tuerie. Alors seulement la noblesse huguenote prit les armes pour défendre, à la fois cette charte aussi délibérément lacérée que laborieusement conquise, et la vie de ceux dont elle reconnaissait et garantissait si mal les droits.

Ce sont là des faits contre lesquels aucune argumentation ne saurait prévaloir. On peut discuter et on discutera longtemps encore sur la légitimité ou l'opportunité de cette levée de boucliers, sur les excès qu'elle entraîna dans les deux camps, mais on ne pourra nier qu'elle fut *un acte de défense* provoqué par des massacres et des dénis de justice succédant à quarante années de persécutions patiemment endurées. — Nul ne l'a déclaré avec une plus loyale confession des fautes du parti protestant, que celui qui en connaissait mieux que personne l'origine. Seize ans plus tard, Th. de Bèze écrivait, en effet, à l'Église de Vitry : « Certainement *la défense* par les armes a esté juste et nécessaire; mais on en a si mal usé qu'il est besoin de prier Dieu, ou qu'il ne nous y rameine jamais, s'il lui plaist, ou qu'il apprenne à les manier plus sainctement, ou que plus tost il face la grâce aux siens, de soufrir toutes choses que d'en venir là où on s'est mis, pour ne savoir bien mener une si bonne cause[1]. »

Si maintenant on relit le résumé de la théorie des *Variations*, on verra que ce que M. R... appelle ingénieusement *l'originalité* de Bossuet (275), consiste simplement dans le fait d'avoir *transformé cet acte de défense en une attaque*, une révolte longuement préméditée et enfin ouvertement dirigée, autorisée par le fanatisme religieux des protestants. — Peut-on soutenir de bonne foi que ce procédé est loyal et celui qui l'emploie, d'une « *sincérité candide* »? Or cet exemple est d'autant plus significatif que, d'après M. R..., dix ou quinze ans auparavant, — alors qu'il ne s'agissait pas encore de représenter comme d'abominables révoltés, ces milliers de compatriotes mis récemment hors la loi, — dans son *Histoire de France du Dauphin*, le même Bossuet avait su respecter le sens général des textes qu'il avait sous les yeux (274, 509).

Je sais bien qu'à la fin de son livre, l'examen des objections[2]

que, 1880) dont la savante enquête n'appuie nullement la thèse de Bossuet, comme M. Rébelliau semble le croire (p. 512 n.).

1. Lettre du 1er novembre 1578, dans Hérelle, *la Réforme et la Ligue en Champagne*, I, 115.

2. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici le regret qu'au lieu de s'en

provoquées par cette étrange méthode d'interpréter les faits, arrache à M. R... quelques restrictions : Bossuet accuse à tort la Réforme « d'avoir entrepris la guerre civile *par principe et en corps d'Église* » (504). Mais, s'il se trompe, c'est par une sorte d'excès de ses qualités. « Il se laisse aller à induire trop de conséquences ou des conséquences trop considérables, de faits trop peu probants ou trop peu nombreux (507). » — Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'au fond il a raison, et ne pèche que pour « n'avoir pas su s'arrêter à temps » (508). Ainsi, dans la conjuration d'Amboise, il a bien vu la coalition de tous les mécontentements, mais « fomentée et en partie excitée par les protestants » (509). Et quant à la première guerre civile, « ses vues ne sont pas moins justes!... Ce ne fut pas le massacre de Vassy, ce ne furent pas les ordres de Catherine qui déterminèrent les protestants à se soulever : *ils étaient prêts!* » (512).

Vous avez bien lu : Les protestants, eux aussi, eux surtout se plaignaient des Guises, donc ils sont les vrais instigateurs de la Conjuration! Et, lorsqu'après avoir été pendant quarante ans traités comme des fauves, pour finir par être indignement dupés, ces mêmes... conspirateurs se demandent s'ils n'ont pas le droit de se défendre, cela signifie que leurs épées étaient déjà sorties de leurs fourreaux!

Était-ce bien la peine, en vérité, de prendre un si long détour pour aboutir à cette proposition qu'on voulait démontrer : « Ni des erreurs de fait, peu nombreuses, et, on le voit, *insignifiantes ;* ni des jugements un peu exclusifs, mais rares, et, après tout, encore aujourd'hui défendables, n'entament la valeur totale d'une histoire où règne une presque continuelle vérité (519). » — Et certaines parties de cette argumentation à la fois si décisive et si indécise, ne rappellent-elles pas un peu ce quatrain légèrement irrévérencieux inscrit par un contemporain au bas d'une caricature de l'évêque de Meaux :

> Bellarmin, du Perron, avec leur controverse
> Contre les protestants n'ont pas fait fort grand fruit...
> Un trait de ma plume, sans bruit,
> Les envoye tous à la renverse[1].

prendre à tel ou tel argument des adversaires de Bossuet, M. R... ne nous ait pas donné un aperçu chronologique et détaillé des phases successives d'une polémique qui dura plusieurs années et dont la bibliographie seule eût déjà été utile à consulter.

1. *Les Héros de la Ligue*, Paris 1691 in-4°.

V

Je pourrais me borner à ces remarques, si, avec mon guide, je ne tenais à voir notre évêque à l'œuvre dans ce diocèse de Meaux qui avait vu naître la Réforme française et où malgré d'impitoyables hécatombes, elle était encore représentée par quelques Églises, à la fin du xviie siècle. Il y a été en contact personnel avec elles, et nous a ainsi fourni un moyen d'apprécier la sincérité de sa controverse. Tout le monde connaît, en effet, la fameuse phrase tant de fois réfutée, de sa *Lettre pastorale* de 1686 : « Aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens »; et c'est un lieu commun qu'on retrouve jusque dans les dictionnaires[1], que sa prétendue mansuétude à l'égard de ses ouailles protestantes.

Je m'attendais, je l'avoue, à voir M. R... traiter cet intéressant sujet, avec au moins autant de détails que l'opinion de Bossuet sur les Vaudois, car il souleva une très vive polémique, précisément parce qu'il constituait une sorte de commentaire pratique de sa littérature anti-protestante. — En cherchant bien, je trouve tout juste six pages (300 ss.) que je regrette de ne pouvoir transcrire, mais dont voici, du moins, les lignes essentielles :

« Etant donné l'adhésion presque unanime de tous les esprits reli-
« gieux du xviie siècle (protestants comme catholiques) au principe
« de la coercition... tout ce qu'on peut demander aux prêtres modé-
« rés de ce temps... c'est d'avoir reculé devant l'application entière
« du dogme écrasant qui s'imposait à leur conscience et d'y avoir
« apporté autant de restrictions et de tempéraments que le per-
« mettait... le devoir d'obéissance aux volontés du roi... Bossuet,
« dont les protestants n'eurent guère à se plaindre avant l'édit...
« dut subir, lui aussi, après la Révocation,... l'appui plus ou moins
« brutal des officiers royaux... des dragons... Mais les a-t-il de-
« mandés? Et quand on prouverait qu'il l'eût fait, — ce qui n'est
« pas, — peut-on dire... qu'il eût excédé les limites de cette douceur
« intelligente que la noblesse de son caractère autorisait à attendre
« de lui?... Dans les quelques mesures de rigueur — peu nombreuses,
« — que nous savons sûrement qu'il a prises, l'initiative lui appar-
« tenait-elle, ou s'il a eu la main forcée?... A ces questions, le petit
« nombre et l'origine contestable des renseignements contempo-

1. Voy., entre autres, l'article Bossuet, dans le *Dictionnaire historique*, de L. Lalanne.

« rains ne permettent pas de répondre affirmativement d'une façon « certaine. »

Et les réponses de Basnage, de Jurieu, de Rou (*La Séduction éludée*), et les documents mis au jour par le *Bulletin*, notamment ceux que M. Read a réunis en 1875 sous le titre de *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse en* 1690... etc., etc. ? — Ne craignez rien, M. Rebelliau connaît tous ces textes et nous explique, dans ses notes, qu'aucun d'eux n'infirme en rien les conclusions que j'ai résumées. Force nous est donc d'examiner de plus près ces dernières.

Tous les esprits religieux du XVIIe siècle, protestants et catholiques, ont-ils adhéré au principe de la coercition en matière spirituelle, pratiqué par Bossuet ? — Assurément, on était loin, à cette époque, des idées de liberté qui s'imposèrent à la fin du XVIIIe siècle. Mais c'est faire violence à l'histoire que d'assimiler les mesures effroyables provoquées par le clergé français et appliquées par le roi contre les protestants, à celles qui restreignaient alors, dans les pays protestants, l'exercice de la liberté religieuse. — M. R... a beau soutenir (304) qu'au fond, même Jurieu, comme les réformateurs du XVIe siècle, « approuvait *sans hésiter* [1], l'emploi de la puissance publique. » Cette inconséquence, combattue dans le camp réformé, a, en effet, toujours été, même au XVIe siècle, démentie par la conduite générale des protestants. On ne saurait, sans injustice, la confondre avec celle que l'éloquence approbative de l'aigle de Meaux aurait immortalisée, si elle ne l'avait été par l'écho des tortures infligées pendant tout un siècle aux nouveaux convertis. Et c'est ici le cas de rappeler, — sans en approuver toutes les parties, — la réponse faite à Bossuet, à propos du supplice de Servet, par J. Rou : « ...Il y a bien de la différence entre le châtiment qu'on fait d'un particulier (mettons, si l'on veut, les crimes commis contre plusieurs particuliers) ...et les supplices cruels dont on martirise des millions d'âmes innocentes qui professent de bonne foy une religion qui leur est contestée, sans qu'on les ait jamais pu convaincre qu'elle est fausse, et dont l'exercice leur avoit été accordé par des traités et par des édits irrévocables et solennels [2]. »

VI

Avant la Révocation, « les calvinistes de Meaux » n'eurent-ils « que peu de griefs contre Bossuet » (301) ? — On voit bien, en

1. Je souligne parce qu'en note M. R... parle, au contraire, des hésitations de Jurieu.

2. *La Séduction éludée*, p. 39.

note, que « l'affaire des orphelines Mirat enlevées à leur famille en 1683 », a inspiré à M. R... quelques doutes. C'est, en effet, une lamentable « affaire » que l'enlèvement et l'odyssée de ces fillettes de 9 et 10 ans, et on comprend que leur constance ait décidé Jurieu à en annexer le dramatique récit à la deuxième édition de ses *Réflexions sur la cruelle persécution* (1686).— Mais, ces doutes, savez-vous ce qui les a dissipés ? « Il y avait conflit entre les parents paternels et maternels, les uns catholiques et les autres protestants ». — En quoi, je vous le demande, ce conflit peut-il justifier Bossuet d'avoir donné des ordres inhumains ? Car, il ne faut pas l'oublier, le procureur du roi à Meaux, Margudet-Delanoue, avoue, dans chacune de ses lettres relatives à cette affaire, qu'il *exécute les ordres de M. de Meaux* [1] *!*

Il ne faudrait pas croire, du reste, que ce fait soit le seul qu'on puisse citer *pour cette époque*. Bossuet savait, indubitablement, bien avant le mois d'octobre 1685, où on voulait en venir. Il savait que les rares temples qui existaient encore dans son diocèse allaient être irrévocablement démolis. Eh bien, pour ceux dont les droits pouvaient succomber devant cette procédure déloyale qui restera la honte de la magistrature sous Louis XIV, il n'eut même pas la patience, — ou la courtoisie, — d'attendre l'effet fatal de l'édit en préparation. Il fit, par exemple, attaquer celui de La Ferté-sous-Jouarre, témoin cet extrait du procès-verbal dressé, *le* 7 *janvier* 1685, par Nicolas Payen, lieutenant général de Meaux : « ...Ledit ministre e tanciens prétendent qu'ils ont droit d'exercer publiquement, suivant les titres qu'ils ont produits et une instance qui est pendante devant Mgr l'intendant, *sur la requête du sindic du clergé de Meaux* [2]. »

Pauvres ministre et anciens ! On leur fit bien voir qu'ils se trompaient. Quatre mois plus tard, jour pour jour, le même lieutenant général rédigeait devant eux le procès-verbal de la fermeture de leur temple. Et c'est leur évêque qui en fut, naturellement, le premier informé. Voici le début de la lettre que lui adressait, dès son retour, le 8 mai, son « très humble et très obéissant serviteur » :

« On ne sauroit mander les bonnes nouvelles avec assez de dili-
« gence. Je viens de faire fermer le temple de La Ferté-sous-Jouarre,

1. Voy. *Bull.* IX, 70 et 71, et en général, toutes les pièces qui complètent le récit *historique,* de Jurieu.

2. Bibliothèque de Meaux, *Manuscrits N. Payen*, t. I, f° 11. Ce manuscrit avait été signalé, en 1890, par M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

« la porte en est murée ; c'en est fait, puisse-t-on ne la rouvrir jamais.
« Il est vrai que cette cérémonie ne s'est pas faite sans répandre
« beaucoup de larmes. Les filles de Sion n'en ont pas versé plus
« abondamment. Je ne crois pas même que le jour, prédit par Daniel,
« de l'abomination de la désolation, ait quelque chose de plus tou-
« chant; les ministre et anciens ont oublié leur ancienne fermeté
« pour s'abandonner à la douleur ; toute leur force n'a pu résister à
« un coup si sensible. Cependant j'avois bien tâché de les y mieux
« préparer, en leur représentant que le Roy faisoit, à leur égard, ce
« que le bon pasteur venoit de faire dans l'Evangile, pour ses brebis.
« Que Sa Majesté n'avoit rien ménagé pour leur donner des marques
« de sa bonté[1] !!! »...

On voit, n'est-il pas vrai, que Nicolas Payen était à bonne école, et que, dans les grandes circonstances, il savait admirablement... consoler. — Le temple fermé, le pasteur et les plus « opiniâtres » parmi les anciens, ne pouvaient que s'exiler, à moins d'être traités comme des criminels. C'est ce que fit un des anciens, J. de Vrillac, le même qui, dans *la Séduction éludée*, se félicita d'avoir échappé aux sophismes du prélat, ce dont ce dernier se vengea plus tard, en réclamant les biens de la famille[2]. — C'est ce que fit aussi le pasteur, *François Le Sueur*, un de ceux dont Bossuet devait railler plus tard la désertion, et au sujet duquel le futur archevêque Wake lui écrivit en 1687 :

« Je vois, par quelques-unes de vos lettres, que vous n'êtes pas
« sans connaître Monsieur Le Sueur dont j'ai l'honneur d'être très
« particulièrement connu. N'a-t-il pas été chassé de La Ferté, même
« avant la Révocation? Et n'y eut-il, dans tout cela, aucune violence?
« Ce pauvre homme ne fut-il pas forcé d'abandonner tout ce qu'il
« avait et de chercher un asile dans les pays étrangers, d'abord en
« Angleterre, puis en Hollande, et, avec sa nombreuse famille, n'a-
« t-il souffert, ni dans sa personne, ni dans ses biens? Et ne pourrais-
« je pas en dire autant de ses frères les autres ministres de votre
« diocèse, si je connaissais aussi bien leur condition que la sienne[3]? »

On pourrait se demander si ces violences ne sont pas imputables

1. *Manuscrits N. Payen*, t. I, f° 23 v°.

2. Avant même qu'ils eussent été confisqués. Voy. *Bossuet évêque de Meaux dévoilé par un prêtre de son diocèse en 1690, 2e édition augmentée d'un portrait de ce prélat peint par un contemporain en 1703*, p. 36. Paris, Fischbacher, 1875, in-8°.

3. *A second defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England against the new exceptions of Monsieur de Meaux*, London, 1687, p. 26. Comp. *Bull.* 1891, p. 459.

« aux agents sans scrupules de l'autorité laïque ». Mais qui donc avait enflammé ce zèle aveugle et brutal, si ce n'est les évêques? Bossuet s'est-il séparé de ceux qui avant la Révocation n'accordaient leurs subsides au roi qu'en échange de persécutions contre les Réformés? Et dans le cas particulier que j'ai cité, sait-on qui présenta et appuya le placet par lequel Nicolas Payen sollicitait, en février 1686, « quelque gratification pour reconnaissance de ses services »? C'est Bossuet[1]. Aussi, le 13 avril, le lieutenant-général s'écriait-il publiquement devant lui :

« ...Chaque siècle a eu ses héros, mais il faut des forces au-dessus « de celles des hommes et des héros, pour chasser hors de Jérusa- « lem des enchanteurs établis par les Roys de Juda, pour renverser « les hauts lieux, brusler les bois sacrilèges, démolir les autels qui « estoient sur les terrasses du palais d'Achab et ceux que Manasses « avoit dressés jusques dans les parvis du temple du Seigneur. « Voilà pourtant, Monseigneur, tout ce que le Roy vient de faire « pour rétablir le culte de la véritable religion dans le royaume. « *On sait bien la part que Votre Grandeur a eue à l'exécution d'un si* « *noble dessein. Comme un autre Helias vous avés mis la première* « *main à cet important ouvrage*[2]... »

VII

Il est bien vrai que nous n'avons pas sous les yeux toutes les pièces du procès que l'évêque de Meaux gagna — ou perdit contre les hérétiques de son diocèse. Ce peu d'extraits d'un petit dossier personnel, joint aux textes antérieurement publiés, suffit toutefois à démontrer que le Bossuet atténuant les préliminaires ou les effets de la Révocation, de même que le Bossuet historien ou controversiste exact appartiennent, non à l'histoire, mais à la légende. D'ailleurs, les relations intimes qui existaient entre l'évêché et un agent comme Nicolas Payen, ne nécessitaient guère de paperasses compromettantes. Et il n'est pas dit que ces archives épiscopales nous aient livré tous leurs trésors.

Toussaint du Plessis[3] y avait vu « les certificats de tous ceux qui « firent abjuration... L'année 1685 fut celle où il fit une plus abondante

1. *Manuscrits Payen*, I, fol. 31; le placet est du « mois de février », et la réponse de Bossuet du « mercredi des Cendres » (27 février) 1686.

2. *Ibid.*, II, 214; on lit à la fin : « Ce compliment a été dit le 13 avril 1686, veille de Pasques, *avec beaucoup d'applaudissement.* »

3. *Histoire de l'Église de Meaux*, I, 484.

« moisson; mais surtout dans les deux mois de novembre et de « décembre. Il s'est trouvé plusieurs jours dans ces deux mois où il « en recevait trente et quarante : j'en compte, pour le seul 22 dé-« cembre, soixante et quatorze dans la ville de Meaux, et la plus « grande partie entre ses mains. Ces deux derniers mois de l'année « 1685 en fournissent plus de neuf-cens. » — Ces deux mois, T. du Plessis se garde bien de le dire, mais M. R... le reconnaît, sont ceux où Bossuet eut « des dragons dans son évêché ».

Qu'on parcoure l'instructive brochure de M. Read. Qu'on y lise surtout la rare plaquette du curé de Souilly, P. Frotté. — M. Rebelliau, il est vrai, déclare le « personnage peu sympathique » (303 ss.), mais je m'assure qu'on sera frappé de la modération, de l'honnêteté de son récit très dépourvu de cette emphase dont son supérieur ne savait pas toujours se garder. — Qu'on médite aussi ces lignes de Basnage : « Comment accordez-vous votre lettre pastorale avec « une autre lettre que vous avez écrite dans ces provinces à un de « vos amis, et dont je peux vous représenter l'original, où vous « avouez de bonne foy qu'il y a eu de la violence... Pourquoi faites-« vous aux jésuites un sacrifice public de *cette sincérité dont les* « *simples apparences* vous ont fait tant d'honneur[1]... » — Et l'on ne tardera pas à comprendre le sens de cette déclaration de Bossuet à Bâville, écrite le 12 novembre 1700, c'est-à-dire quinze années après la Révocation :

« Je suis et j'ai toujours été du sentiment, premièrement que les « princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les héré-« tiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église « catholique ; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour « constante dans l'Église, qui, non seulement a suivi, mais encore « *demandé* de semblables ordonnances des princes... *Assurément je* « *pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler,* « *dans l'exécution, par des tempéraments de prudence*[2]. »

Dans le diocèse de Meaux les protestants étaient bien moins nombreux que dans beaucoup d'autres. C'est ce qui explique aussi le nombre relativement peu élevé de faits de persécution. Il n'en résulte pas moins qu'il y eut là, comme dans le reste du royaume, des conversions en masse produites par la terreur ou la violence, suivies de désertions plus ou moins nombreuses, de résistances isolées qu'on essaya de vaincre par la prison ou par la relégation, et bientôt d'as-

1. *Réponse à monsieur l'évêque de Meaux sur sa lettre pastorale*, 1686, p. 25.

2. *Œuvres*, éd. Lefèvre (1836), XI, 221-222.

semblées clandestines dont les fauteurs furent condamnés à mort ou aux galères. Bossuet n'a été étranger à aucune de ces mesures et je ne connais pas un seul fait témoignant de sa douceur ou de sa charité chrétienne dans ces odieuses circonstances. Tout ce qu'on peut dire — et je ne sais si c'est à son éloge, — c'est qu'il terrorisait avant de sévir, qu'il évitait les cruautés inutiles et qu'il n'a rien négligé pour convertir de gré ou de force. Mais s'il n'hésitait pas, au besoin, à « pousser au plus loin la doctrine des contraintes », il ne reculait pas non plus, le cas échéant, devant le mensonge. — Voilà pourquoi Wake a pu lui répondre que « les nouveaux convertis meldois n'avaient voulu prêter aucune attention à sa lettre pastorale, alléguant que puisqu'elle était si visiblement fausse sur un point de la dernière importance, elle ne méritait pas d'être crue sur les autres [1] ».

A deux siècles de distance, le très savant et ingénieux plaidoyer que j'ai le sincère regret de ne pouvoir approuver, modifiera-t-il cette impression brutale, mais juste et logique au fond ? J'en doute. En matière d'histoire, les habiletés, même immortalisées par le génie, ne se transforment pas en vérités parce qu'elles se rencontrent sous la plume du plus admiré des évêques. Elles continueront donc à convaincre ceux qui ne demandent qu'à croire sur parole et à laisser indifférents ceux qui vont aux raisons.

Ceux-ci, j'en conviens, ne sont que le très petit nombre. Qu'importe, après tout, si, à « ce christianisme simplifié, réduit à un symbolisme complaisant, large et vague, religion de tant d'incrédules pieux, dont Bossuet a, très logiquement, hâté la formation (572) », il préfèrent celui qui s'appuie sur la conscience et aspire à la vérité.

N. WEISS.

---

1. *A second defence*, etc., p. 27. — Je crains même qu'en beaucoup de lieux le succès de l'*Histoire des Variations* ait été tout aussi négatif, car l'attention se fixait alors bien plus sur les coups portés par Louis XIV que sur ceux des encensoirs épiscopaux. M. R... s'étonne que « les calvinistes aient manqué parfois un peu de générosité et de justice » (!) pour cette œuvre dont il s'efforce de démontrer le caractère redoutable (326). Il y aurait bien des remarques à faire là-dessus. Je me bornerai à une observation bibliographique. Les éditions quasi-officielles de l'*Histoire des Variations*, parues en France, ne prouvent guère en faveur du succès. Or elle ne parut en latin qu'en 1718, en anglais qu'en 1728, en italien qu'en 1733 et en allemand qu'en 1769. Je pourrais, au contraire, citer des traductions allemandes ou anglaises qui suivirent de beaucoup plus près les éditions françaises de plusieurs, et non des moins volumineux écrits de Claude, de Brousson, de Jurieu, de Benoît, etc.

UN NOUVEAU LIVRE SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le tome IV des *Lettres de Catherine de Médicis*[1] auxquelles le nom de M. de la Ferrière restera désormais attaché, en publie plus de cinq cents, écrites entre la paix de Saint-Germain (août 1570) et la mort de Charles IX (30 mai 1574). Il s'ouvre, comme les précédents, par une très copieuse introduction dont l'auteur a extrait et publié, à part[2], tout ce qui se rapporte à la *veille*, au *jour* et au *lendemain* de la Saint-Barthélemy qui forme le centre de ces quatre années si décisives pour l'avenir de la France.

On sait combien le xvie siècle est familier à M. de la Ferrière. Non seulement il en connaît tous les personnages, grands et petits, mais l'étude des ruses, des expédients et des mensonges de la Florentine, l'a habitué à démêler les secrets mobiles d'avec les apparences officielles. Ajoutez-y l'art de choisir, de coordonner et d'exposer, dans la multitude des matériaux, ceux qui gagnent à être mis en relief, c'est-à-dire un réel talent d'écrivain, et vous comprendrez que nous ayons ici un livre, à la fois très personnel et très intéressant.

Le grand public y trouvera, non une discussion qui l'aurait ennuyé, sur la préméditation, les causes ou les responsabilités du crime, mais, avant tout, une narration vive, colorée, de sa genèse, de sa perpétration et de ses conséquences. Et les savants y glaneront, soit des textes inédits, comme ceux qui démontrent, chez Catherine, dès 1563, l'aveu du projet de l'assassinat de Coligny, soit des théories nouvelles, comme celle qui rend « la politique égoïste » de la perfide Albion, indirectement responsable d'un crime dont l'auteur déclare la reine-mère seule coupable.

Il va sans dire qu'il repousse la préméditation telle que feu M. Bordier l'a défendue il y a treize ans ; mais il reconnaît que l'idée de supprimer, par un crime, au moins les chefs huguenots, n'a pas cessé, depuis 1563, d'être envisagée et conséquemment discutée par Catherine et par ceux qui poussaient à l'extermination des hérétiques.

Parmi ces derniers, M. de la Ferrière ne cite guère que les agents de Philippe II. Il oublie le pape Pie V dont la correspondance a été publiée, il est vrai, déjà en 1640[3], mais à laquelle les textes

1. Un vol. in-4° de ccviii-381 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1891.
2. *La Saint-Barthélemy*, ix-288 pages in-8°, Paris, Calmann-Lévy, 1892.
3. *Epistolae Pii papae V*. Édit. Goubau, Antv. 1640. En 1826 M. de Potter en a traduit quelques extraits, sous le titre de *Lettres de saint Pie V, sur les affaires religieuses de son temps en France*, Paris, Ponthieu, in-8°.

accumulés dans ces dernières années n'ont rien fait perdre de sa valeur. On y voit, en effet, que, dès 1568 et même avant, le saint pontife ne laissa passer aucune occasion de recommander, non la conversion, ni même la proscription, mais bien *l'extermination pure et simple,* de ces scélérats de huguenots :

« Votre Majesté doit mettre tous ses soins, non seulement à pour-« suivre et à détruire ce qui reste encore d'ennemis, mais aussi à « arracher entièrement et anéantir toutes les racines d'un mal si « effroyable... Qu'on n'épargne d'aucune manière, ni sous aucun « prétexte, les ennemis de Dieu... Si V. M. continue... à combattre « ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, « *jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés*, qu'elle soit assurée que le « secours divin ne lui manquera pas, et que Dieu lui préparera, « ainsi qu'au roi, son fils, de plus grandes victoires : ce n'est que « par l'*extermination entière des hérétiques*, que le roi pourra ren-« dre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique... « (à Catherine, 28 mars 1569) ...Il ne peut y avoir aucune paix, si « ce n'est une paix fausse et simulée, entre les catholiques et les « hérétiques... (au cardinal de Lorraine, 14 août 1570), etc., etc. »

Personne ne peut songer à amnistier une reine aussi dépourvue de sens moral que Catherine, mais — il n'est que juste de le reconnaître, — de pareils conseils, émanant de la plus haute autorité de l'Europe, et appuyés, développés par les communications orales des envoyés pontificaux, devaient habituer cette femme à l'idée qu'il était aussi permis de jouer du poignard que de la plume.

Je ne l'aurais pas rappelé si M. de la Ferrière n'avait cru devoir sacrifier à la mode du jour, en inscrivant sur la première page de son livre ces mots : « La Saint-Barthélemy fut... un crime politique. *La religion n'y entra pour rien*[1]. » — Quels qu'aient été les visées politiques, ou les sentiments personnels de la grande coupable, son éditeur sait mieux que moi que lorsqu'elle trompait, trahissait ou livrait aux assassins ses sujets huguenots, elle n'y était pas seulement encouragée par des *paroles*, mais encore par les secours effectifs et les *subsides* considérables du clergé français et étranger.

Mais j'ai été, tout à l'heure, beaucoup trop entraîné par le livre

1. Et si cette affirmation catégorique n'était déjà en train d'être exploitée dans le sens qu'on devine. Ainsi notre collègue M. le pasteur J. Calas, de Castelmoron, a dû soutenir récemment dans la *Constitution d'Agen* des 13 et 31 janvier, une polémique contre le *Paysan du Sud-Ouest*, à propos de la Saint-Barthélemy, et M. Tamizey de Larroque, a essayé de le réduire au silence, en citant la page dans laquelle M. de la Ferrière développe son assertion (*Paysan du Sud-Ouest* du 24 janvier 1892).

de M. Rebelliau, pour être tenté de recommencer à propos de la Saint-Barthélemy. Et comme, après tout, il ressort clairement de la narration de M. de la Ferrière qu'au XVI[e] siècle, les intérêts religieux primaient et inspiraient chaque mouvement politique, il me permettra de ne voir dans son affirmation contraire qu'une boutade qui laisse, d'ailleurs, intactes, les qualités très réelles de son nouveau livre. N. WEISS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Notes sur l'histoire du Protestantisme à Metz. — Dans le premier volume du *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde* (Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine 1888)[1], nous relevons quelques mémoires utiles à consulter. Les volumes suivants ne renferment pas de travaux relatifs à l'histoire de la Réforme.

Page 86. — M. Thorelle, curé de Lorry-Mardigny, sous le titre suivant : *La ville de Metz en 1684*, analyse un manuscrit de 225 pages grand in-folio de la « riche bibliothèque du château de Mardigny ». Au nombre des pièces statistiques qui composent ce volume manuscrit se trouve un *Extrait et Estat général des habitans de la ville de Metz qui font profession de la R. P. R.* — 33 pages. L'auteur en a tiré quelques renseignements, mais il est évident qu'un historien protestant trouverait encore à y glaner après lui. Entre autres détails, nous apprenons qu'à la veille de la Révocation il y avait à Metz 4,380 Réformés sur une population totale de 20,710 habitants.

Cinq ministres résidaient alors à Metz, et les protestants étaient nombreux dans les professions les plus intelligentes ainsi que dans la bourgeoisie.

Page 109. — M. R. Béringuier de Berlin, dont le nom seul est une garantie d'exactitude, donne une liste très importante de 464 familles de *protestants messins réfugiés à Berlin* après 1685.

Page 133. — Communication de M. O. Winckelmann, archiviste à Strasbourg sur les *Rapports des protestants messins avec l'Empire de* 1558 *à* 1559, d'après des documents inédits.

Page 187. — Note de M. Sauerland de Trèves sur le *Séjour de Charles IX à Metz du* 25 *février au* 14 *avril* 1569, d'après le journal d'un ardent catholique de l'époque. H. D.

1. Metz, Scriba, éditeur. Trois volumes in-8°, dont un de supplément, ont paru de 1888 à 1890.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4428. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

L'ABBÉ BRISARD. — **Histoire du baron des Adrets**, nouvelle édition accompagnée de pièces justificatives (n° 2 de la *Collection d'Opuscules dauphinois*), 190 pages in-4°, précédées d'un portrait. Valence, Jules Céas et fils, imprimeurs, 1890.

LOUIS FIGUIER. — **Histoire du merveilleux dans les temps modernes**, tome II (qui traite, entre autres, des *Prophètes protestants*), 4e édition, 452 pages in-16, Paris, Hachette, 1889.

Inventaire des archives de la marine, série B, service général, tome premier (VII-423 pages, 1886) et tome deuxième, premier fascicule (194 pages), Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1886-1889, in-8°.

PIERRE RIGOT, avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. — **Étude sur la composition des Consistoires de l'Église réformée**, 24 pages in-8° (extrait de la *Revue de Droit et de Jurisprudence* à l'usage des Églises protestantes), Paris, Grassart, 1892.

JULES FREDERICHS, professeur à l'Athénée royal d'Ostende. — **Robert le Bougre**, premier inquisiteur général en France (6e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*). 32 pages in-8°, Gand, librairie Clemm, 1892.

ALFRED LEROUX, archiviste de la Haute-Vienne. — **Choix de documents historiques sur le Limousin**, tome III (v-394 pages in-8°), dont les pages 108 à 156 renferment des *Documents relatifs aux Églises réformées du Limousin* (1596-1688), Limoges, imprimerie Vve H. Ducourtieux, 1891.

M. LE COMTE HECTOR DE LA FERRIÈRE. — **Lettres de Catherine de Médecis**, tome quatrième, 1570-1574, CCVIII-382 pages in-4°, de la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1891.

4428. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.